apas-btp

Toutes les bonnes idées

vacances

ENFANTS & JEUNES

HIVER / PRINTEMPS

2024-2025

Sommaire séjours APAS-BTP

apas-btp

Localisation et présentation des centres
→ P.8/9 – P.14 & 20

HIVER

4/5 ans

1RE COLO / DÉCOUVERTE

Hiver en Vercors → P.10

6/12 ans

DÉCOUVERTE

Hiver en Vercors → P.10
Sports méca → P.15
Les cavaliers d'Oléron → P.16

SPORTS D'HIVER

100% Glisse → P.11

13/17 ans

DÉCOUVERTE

Sports méca → P.15
Les cavaliers d'Oléron → P.16

SPORTS D'HIVER

Grand Bo → P.21

FORMATION

Conduite accompagnée → P.18
Stage théorique BAFA → P.19

PRINTEMPS

4/5 ans

1RE COLO / DÉCOUVERTE

Tous en selle au grand air → P.17

6/12 ans

DÉCOUVERTE

Game & Fun → P.12
Enquête à l'Anglaise → P.13
Sports méca → P.15
Les cavaliers d'Oléron → P.16
Tous en selle au grand air → P.17

13/17 ans

DÉCOUVERTE

Enquête à l'Anglaise → P.13
Sports méca → P.15
Les cavaliers d'Oléron → P.16

VACANCES SCOLAIRES ZONE C

Hiver : Samedi 15 février au lundi 3 mars 2025
Printemps : Samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025

Fratrie : plus d'infos en page 6

CRÉDIT PHOTOS : ACTION SEJOURS, ADOBESTOCK, ANGLOPHILES ACADEMIC, CESL, COCICO, NICOLAS DURAND, FRANÇOIS EIKENBERRY, EOLE LOISIRS, GRANDIR AVENTURE, LE ZEBRE, PIXABAY, TEMPS JEUNES, REGARDS, UCPA, ZIGOTOURS.

Sommaire séjours partenaires

Carte des séjours partenaires → P.22

HIVER

6/12 ans

SÉJOUR À THÈME
Center Parcs → P.23
Cirque et chevaux → P.29

SPORTS D'HIVER/NEIGE
Folies blanches en Abondance → P.24-25
La Plagne 1800 → P.26
La vie de musher → P.27
Neige club ado → P.30

LINGUISTIQUE
School Camp → P.28

ÉTRANGER
Glisses italiennes à Bardonecchia → P.31
La grande aventure blanche au Québec → P.32
Athènes & Cap Sounion → P.33 N
Londres Harry Potter → P.34

13/17 ans

SÉJOUR À THÈME
Center Parcs → P.23
Cirque et chevaux → P.29

LINGUISTIQUE
School Camp → P.28

SPORTS D'HIVER/NEIGE
La Plagne 1800 → P.26
Neige club ado → P.30

ÉTRANGER
Glisses italiennes à Bardonecchia → P.31
La grande aventure blanche au Québec → P.32
Athènes & Cap Sounion → P.33 N
Londres Harry Potter → P.34
Islande : terre volcanique → P.36 N
Brésil : au pays de la samba → P.37
New York → P.38
Floride : les Caraïbes aux USA → P.39 N
Tokyo : Au pays du soleil levant → P.40-41 N
Cuba : Salsa et Cadillac → 42 N

PRINTEMPS

6/12 ans

SÉJOUR À THÈME
Center Parcs → P.23
Cirque et chevaux → P.29

LINGUISTIQUE
School Camp → P.28

SPORTS D'HIVER
La Plagne 1800 → P.26

ÉTRANGER
Athènes & Cap Sounion → P.33 N
Londres Harry Potter → P.34
De Strasbourg à Europa Park → P.35 N

13/17 ans

SÉJOUR À THÈME
Center Parcs → P.23
Cirque et chevaux → P.29

LINGUISTIQUE
School Camp → P.28

SPORTS D'HIVER
La Plagne 1800 → P.26

ÉTRANGER
Athènes & Cap Sounion → P.33 N
Londres Harry Potter → P.34
De Strasbourg à Europa Park → P.35 N
Islande : terre volcanique → P.36 N
Brésil : au pays de la samba → P.37
New York → P.38
Floride : les Caraïbes aux USA → P.39 N
Tokyo : Au pays du soleil levant → P.40-41 N
Cuba : Salsa et Cadillac → P.42 N

CATALOGUES PARTENAIRES → P.43

IMPRIMÉ PAR TANGHE PRINTING - COMINES (BELGIQUE). ENCRES 100 % VÉGÉTALES - PAPIER 100 % RECYCLABLE

MES AVANTAGES

Toutes nos offres sont produites et sélectionnées avec soin et nos tarifs sont négociés pour vous

SUBVENTION APAS-BTP

Jusqu'à **-70%** de réduction*

RÉDUCTION FRATRIE

Pour 2 enfants **-15%**

3 enfants ou plus **-20%**

*Voir barème de subvention ci-dessous.**Offres cumulables et réservées aux enfants et/ou petits enfants du bénéficiaire de l'APAS-BTP. Retrouvez l'ensemble de nos conditions dans nos CPV/CGV p.49 à 52.

J'ACTIVE MES AVANTAGES

JE CRÉÉ MON COMPTE EN LIGNE

1. Je vais sur **www.apas.asso.fr**

   CRÉER UN COMPTE →

2. Je renseigne mes informations :
   - mes ayants droit
   - mon avis d'imposition

3. Je profite de l'ensemble de nos prestations et services !

JE CALCULE MA SUBVENTION

1. Mon revenu fiscal de référence / Mon nombre de parts = **MON QUOTIENT FAMILIAL**

2.

QUOTIENT FAMILIAL	Tranche tarifaire	Séjours APAS-BTP	Séjours PARTENAIRES
≤ 9 000 €	T0	- 70%	- 40%
9 001 € - 18 000 €	T1	- 55%	- 35%
18 001 € - 28 800 €	T2	- 45%	- 20%
≥ 28 801 €	T3	- 30%	- 10%

PRIX DU SÉJOUR

=

MON **TARIF DE RÉFÉRENCE** - MA **SUBVENTION APAS-BTP*** - LES **AVANTAGES PROPOSÉS**

*Les tarifs sont présentés avec la subvention déjà déduite sur les pages séjours.

Le prix

de nos séjours APAS-BTP

comprend :

100€ DÉPENSÉS

pour un séjour de vacances enfants organisé par l'APAS-BTP

=

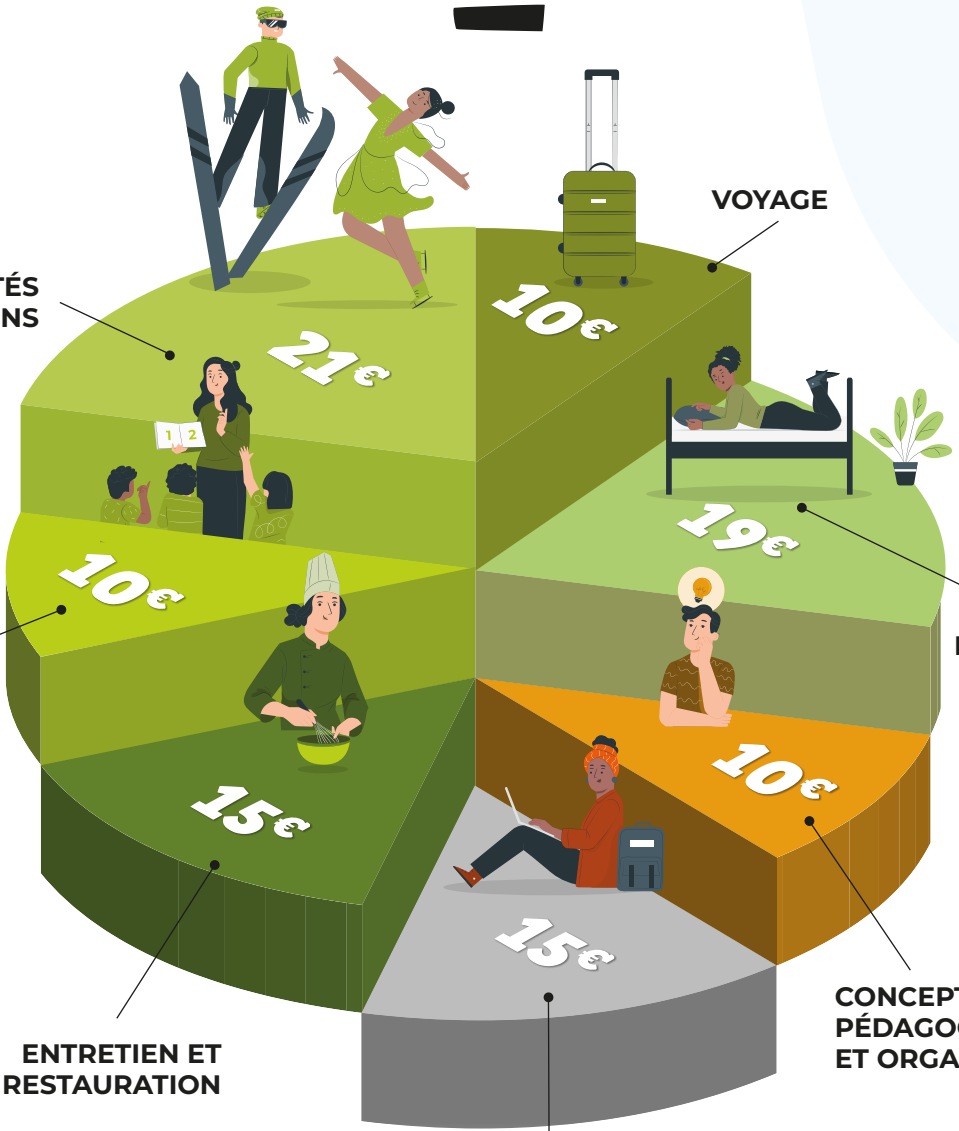

Pédagogie et engagements

sur les séjours organisés par l'APAS-BTP

Côté parents

Depuis 1946, l'APAS-BTP propose à ses bénéficiaires des séjours de vacances pour les 4 à 17 ans, qui répondent aux nécessités de rupture avec les rythmes et habitudes scolaires, dans le but d'un épanouissement individuel.
Notre projet éducatif (qui associe à la fois pédagogie et détente) reflète la dimension éducative qui guide nos équipes (directeur, équipes pédagogiques et techniques) et dont l'objectif principal est de rendre les vacances des enfants et jeunes inoubliables.

NOS ENGAGEMENTS

- Accueillir les enfants sur des sites d'exception et dépaysants.
- Proposer un projet pédagogique par centre.
- Prévoir des équipes d'animation investies et renforcées.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant.
- Assurer une restauration de qualité.
- Communiquer régulièrement avec les familles.

NOS VALEURS ÉDUCATIVES

- Passer de bonnes vacances tout en se faisant plaisir.
- Découvrir d'autres régions, d'autres modes de vie, d'autres personnes, dans le respect réciproque de chacun.
- Favoriser l'épanouissement harmonieux des enfants et des jeunes en suscitant les conditions d'éveil.
- Privilégier le "vivre ensemble" pour une plus grande sociabilité.

Côté enfants

DURANT MON SÉJOUR :

- Je suis auteur et acteur de mes vacances, en m'exprimant sur mes choix.
- Je donne mon avis et suis force de proposition.
- Je suis prêt à faire des découvertes !

JE ME SOCIALISE ET ME CONSTRUIS :

- Je trouve ma place dans le groupe, en vivant et participant à une expérience de vie collective.
- Je m'enrichis avec les autres grâce à nos échanges.

Nos équipes APAS-BTP

Nos équipes

Sur chacun de nos centres, une équipe d'animation est présente pour accompagner les participants au quotidien et proposer des activités ; une équipe technique pour assurer la restauration, le service et le ménage ; et une équipe de direction pour organiser la vie sur le centre et mettre en application le projet pédagogique.

Notre équipe de directeurs

Nous mettons tout en œuvre pour former et accompagner nos directeurs de séjours. Bien souvent, ils ont été colons, animateurs et/ou adjoints avant de se lancer dans la direction. Ce sont des responsables de séjours engagés qui permettent à vos enfants de grandir et de profiter de vacances inoubliables.

Notre équipe de permanents

Au siège de l'APAS-BTP et sur les centres, l'équipe Vacances Jeunes œuvre toute l'année pour préparer les centres, organiser les séjours, recruter et accompagner les équipes sur le terrain.

Nos taux d'encadrement

Le calcul du nombre d'animateurs prend en compte des réalités de terrain et une volonté d'encadrement de qualité. Ce taux est supérieur à celui exigé par la réglementation : 1 animateur pour 6 enfants pour les 4/5 ans et 1 animateur pour 8 enfants pour les plus grands. À cette équipe s'ajoute un directeur, accompagné selon le nombre de participants d'un adjoint et d'un assistant sanitaire.

Nous recrutons !

Le service Vacances Jeunes recherche tout au long de l'année des candidats répondant aux valeurs de notre projet éducatif.
Vous êtes animateur, agent polyvalent, cuisinier ou directeur ?
Voici comment postuler !

1. Télécharger la fiche de candidature en scannant le QR code :
2. Compléter et envoyer cette fiche accompagnée d'un CV au service Vacances Jeunes à **recrutementvj@apas.asso.fr**
3. En fonction des besoins de recrutement, nous prendrons contact avec vous pour un éventuel entretien.

Partir avec son frère ou sa soeur, *que des avantages !*

Vous avez plusieurs enfants ?

Notre solution : une **RÉDUCTION FRATRIE**[1] pour toute réservation !

-15%[2]

POUR 2 ENFANTS

-20%[2]

POUR 3 ENFANTS

PARTIR ENSEMBLE SUR LE MÊME CENTRE !

Un séjour partagé entre frères et sœurs permet de faciliter un premier départ en colo.

Différents séjours aux thématiques variées sont proposés sur le même centre pour permettre aux frères et sœurs de partir en vacances ensemble, tout en respectant l'âge, le rythme, et les envies de chacun !

Exemple de séjours pour partir ensemble à Gresse-en-Vercors :

- Hiver en Vercors pour les 4/5 et 6/12 ans (p.10).
- 100% glisse pour les 6/12 ans (p.11)

Les enfants seront répartis dans des groupes adaptés à leur tranche d'âge tout en bénéficiant des avantages d'être ensemble à certains moments de la journée.

PARTIR EN MÊME TEMPS MAIS SUR DES CENTRES DIFFÉRENTS !

L'offre fratrie s'adapte à l'envie de tous et permet d'accueillir des frères et sœurs dans des centres différents tout au long des vacances scolaires.

1. Offres cumulables et réservées aux enfants et/ou petits-enfants du bénéficiaire de l'APAS-BTP, salarié actif. Les réductions "fratrie" ne s'appliquent pas aux séjours et stages de "soutien scolaire", aux sessions d'orientation, aux partenaires, aux stages BAFA et conduite et aux journées récréatives.

2. Sur le dossier de réservation.

Soyons pratiques !

Des vacances réussies avec l'APAS-BTP

Avant le départ

FICHE SANITAIRE

Ce document va permettre à l'assistant sanitaire de prendre connaissance de l'état de santé de votre enfant et des éventuelles recommandations que vous voudrez bien nous transmettre. Pour un suivi sanitaire rigoureux, merci de compléter soigneusement cette fiche.

DÉPART

Une quinzaine de jours avant le départ, vous recevrez un carnet de voyage, à lire attentivement, avec un trousseau, la lettre du directeur, le code d'accès au blog du séjour et la convocation avec les informations sur le départ et le retour.

VÊTEMENTS

Nous vous demandons de marquer les vêtements de vos enfants.

Mettez des vêtements adaptés et non fragiles, dans lesquels l'enfant est à l'aise.

Pendant le séjour

ANIMATION

L'équipe est constituée de plusieurs animateurs, souvent fidèles à l'APAS-BTP.

Le taux d'encadrement est supérieur à l'obligation légale.

REPAS

Les menus sont équilibrés, copieux et variés. Pas de panique, l'enfant n'est pas obligé de tout manger mais c'est bien de goûter s'il n'y a pas de contre-indication. Les allergies et régimes alimentaires spécifiques sont pris en compte si nous en sommes informés préalablement.

VIE QUOTIDIENNE

L'organisation en petit groupe de vie permet aux enfants de bien connaître leurs animateurs référents.

SUIVI MÉDICAL

Sur chaque séjour, un assistant sanitaire veille à la bonne santé des enfants en tenant un cahier d'infirmerie où chaque passage et soins apportés sont notés. Si votre enfant a un traitement médical en cours, nous suivons et continuons tout traitement transmis (ordonnance indispensable).

Un médecin est consulté dès que nécessaire.

PORTABLES

Les téléphones sont autorisés mais dans certaines conditions et pour un usage limité. Ils ne doivent pas prendre une place trop importante dans le séjour. Leur usage ne sera pas possible pendant les activités, durant les repas et la nuit.

COMMUNICATION

Un blog est mis à jour régulièrement avec textes et photos, afin de suivre le séjour à distance !

ATTENTION !

Les équipes ne sont pas responsables des objets personnels de valeur, qu'il s'agisse de vol, de perte ou de dégradation.

à partir de **200€**

Gresse-en-Vercors

Isère | Centre APAS-BTP

apas-btp

4/5 ANS

6/12 ANS

503 km

Train de Paris à Grenoble, puis car jusqu'au centre

95% DE CLIENTS SATISFAITS

SITUATION/RÉGION

À 50 km de Grenoble, sur le plus haut village du Vercors, la station propose 26 pistes situées entre 1 250 et 1 750 mètres d'altitude. Des paysages montagnards, une destination idéale pour les amateurs de glisse et de nature !

CENTRE/HÉBERGEMENT

Entre le Serpaton et le Grand Veymont, le chalet APAS-BTP est équipé de chambres de 4 à 7 lits avec vue sur la montagne et de salles d'activités. Le centre dispose d'un terrain propice aux batailles de boules de neiges ou à la construction d'igloos ! Cabane à skis et école de ski situées au pied des pistes, à 10 minutes à pied.

RESTAURATION

Les repas sont préparés sur place par nos cuisiniers. Nous favorisons les produits de saison et le "Fait Maison", pour une cuisine généreuse et familiale, idéale lors de la pratique d'activités sportives. Les repas sont pris dans le restaurant avec vue sur les montagnes !

PROGRAMME

Ski, visite de la ferme, balade en raquettes... les activités proposées à Gresse-en-Vercors sont nombreuses et raviront les plus petits et les plus grands !

ZOOM SUR UNE ACTIVITÉ

Depuis plusieurs années, Anne-Laure et Gilles nous invitent dans leur ferme bio, qui héberge chèvres, moutons, ânes et cochons. Visite de la ferme, dégustation de fromages frais, balades à dos d'âne, traite des chèvres... De quoi concocter un programme de vacances pour les enfants qui séjournent à Gresse-en-Vercors, toujours avec le sourire !

CAPACITÉ D'ACCUEIL

99

ENFANTS ET JEUNES

Les +

- Paysage splendide de montagne
- Matériel de ski sur le centre
- Cadre idéal pour les activités plein air

"*Les animateurs ont été au top comme d'habitude, les enfants ont déjà hâte d'y retourner*"

Parent - Fille et garçon de 10 ans

à partir de 200€

Hiver en Vercors

Un séjour neige pour découvrir le ski, mais aussi d'autres activités hivernales !

ACTIVITÉS

TOUS NIVEAUX

SKI ALPIN

Les enfants découvriront les joies de la glisse avec l'École du Ski Français de Gresse-En-Vercors (2 séances). Un temps d'apprentissage par le jeu !

CONSTRUCTION D'IGLOO

Balade avec un guide de montagne pour apprendre à construire des igloos.

JEUX DE NEIGE

Bien-sûr les traditionnels jeux hivernaux : construction de bonhommes, glissades en luge, batailles de boules de neige...

VISITE D'UNE FERME BIO

Les enfants rencontreront des chèvres et brebis et participeront à la traite et à la transformation du lait en fromage. Une expérience ludique suivie d'une dégustation !

SOIRÉE MONTAGNARDE

Tartiflette ou raclette pour régaler les gourmands, suivi d'une veillée avec un conteur pour découvrir les histoires du Vercors.

ANIMATIONS SUR LE CENTRE

Jeux et activités organisés par l'équipe d'animation : ateliers manuels, grands jeux, veillées à thème... sans oublier la boum !

ESPRIT DU SÉJOUR

- Un programme avec un rythme de vraies vacances !
- Adaptation des activités en fonction de l'enneigement.

ENCADREMENT APAS-BTP

- 1 animateur pour 8 enfants (19 places)
- 1 assistant sanitaire
- 1 équipe de direction

À SAVOIR

Séjour adapté pour les petits “Ma première colo” :

- 1 animateur pour 6 enfants (10 places)
- Un rythme adapté aux maternels
- Mise en place de rituels pour se sentir comme à la maison
- Chambres mixtes de 4 à 6 lits, à proximité des animateurs référents.

Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
4/5 ans							
16/2	22/2	7 jours	200	267	300	334	667
23/2	1/3						
6/12 ans							
16/2	22/2	7 jours	222	296	333	370	739
23/2	1/3						
16/2	1/3	14 jours	426	568	639	710	1 421

Jusqu'à -20%

voir page 6

apas-btp

4/5 ANS

6/12 ANS

GRESSE-EN-VERCORS

Isère

Train de Paris à Grenoble, puis car jusqu'au centre

+ d'infos, scannez-moi !

apas-btp

6/12 ANS

GRESSE-EN-VERCORS
Isère

Train de Paris à Grenoble, puis car jusqu'au centre

100 % Glisse

à partir de 239€

Un séjour pour découvrir ou se perfectionner au plaisir de la glisse dans une station familiale.

ACTIVITÉS

TOUS NIVEAUX

SKI

2h de cours de ski avec l'École du Ski Français. Afin de s'adapter au rythme de chacun, des groupes de niveau seront formés après un test réalisé lors du premier jour : apprentissage, perfectionnement, balade... En fin de séjour, les enfants repartiront avec un insigne en fonction du niveau atteint sur l'ensemble de la semaine.

RAQUETTES

Une sortie sera proposée par un guide spécialisé, avec découverte du milieu montagnard et apprentissage des risques en montagne.

TOUS DANS LA NEIGE !

Sans oublier tous les jeux hivernaux : construction de bonhommes de neige, glissades en luge et batailles de boules de neige !

SOIRÉE SAVOYARDE

Tartiflette ou raclette, suivi d'une veillée avec un conteur pour découvrir les histoires du Vercors.

ANIMATIONS SUR LE CENTRE

Jeux et activités organisés par l'équipe d'animation, tournois de ping-pong, veillées à thème, sans oublier la boum !

ESPRIT DU SÉJOUR

- Centre de vacances à 10 min à pied des pistes.
- Programme de glisse intense avec cours ESF pour tous les niveaux de ski.
- Adaptation des activités en fonction de l'enneigement.

ENCADREMENT APAS-BTP

- ✚ 1 animateur pour 8 enfants (70 places)
- ✚ 1 assistant sanitaire
- ✚ 1 équipe de direction

Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
16/2	22/2	7 jours	239	319	358	398	796
23/2	1/3						
16/2	1/3	14 jours	443	591	665	739	1 478

Jusqu'à -20%

voir page 6

+ d'infos, scannez-moi !

RÉSERVATION 01 84 990 999 www.apas.asso.fr

à partir de **305€**

Game & Fun

Un séjour entre jeunes, avec un riche programme de jeux, de sports, et de découvertes !

ACTIVITÉS

ACCROBRANCHE
Ponts de singe, sauts de Tarzan, tyrolienne au-dessus de la rivière... C'est parti pour un max de sensations !

ESCAPE GAME
Le groupe saura-t-il déchiffrer les énigmes et trouver les objets cachés pour réussir la mission ?

LASER GAME
Munis d'un pistolet laser, les enfants s'affronteront en team dans un labyrinthe avec effets spéciaux et musique !

VTT
Balades, circuits aménagés, sauts d'obstacles, jeux d'équilibre...

JEUX
Coopératif, sportif, de plateau, de stratégie... Ateliers quotidien proposés par notre animateur spécialisé.

VISITE D'UNE FERME BIO
Les enfants rencontreront les chèvres et brebis, apprendront à transformer le lait en formage, pour finir par une dégustation !

À LA CHASSE AUX ŒUFS !
Et si un matin, il y avait des œufs dans le parc ?

ANIMATIONS SUR LE CENTRE
Jeux et activités organisés par l'équipe d'animation, tournois de ping-pong, veillées à thème, sans oublier la boum !

ESPRIT DU SÉJOUR

- Un séjour multiactivités alliant sport et jeu.
- Des vacances à la montagne entre copines et copains.
- Un petit effectif idéal pour respecter le rythme de chacun.

ENCADREMENT APAS-BTP

- 1 animateur pour 8 enfants (24 places)
- 1 assistant sanitaire
- 1 équipe de direction

À SAVOIR

Les activités sont adaptées quotidiennement à la météo.

Jusqu'à -20%

voir page 6

Départ dimanche	Retour dimanche	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
13/4	20/4	8 jours	305	407	458	508	1 017

apas-btp

6/12 ANS

GRESSE-EN-VERCORS
Isère

Train de Paris à Grenoble, puis car jusqu'au centre

+ d'infos, scannez-moi !

apas-btp

10/14 ANS

GRESSE-EN-VERCORS
Isère

Train de Paris à Grenoble puis car jusqu'au centre

nouveau

Enquête à l'anglaise

Une expérience immersive pour pratiquer l'anglais tout en s'amusant !

à partir de 305€

ACTIVITÉS

SUR LES TRACES DE SHERLOCK HOLMES

Entre jeux de piste, mystère et intrigues, rejoignez notre équipe pour mener l'enquête. Le célèbre détective étant citoyen britannique, vous devrez user de vos connaissances en anglais pour comprendre les indices et interroger les témoins.

AU PROGRAMME

Chaque jour rencontrez de nouveaux personnages, relevez des défis et résolvez des énigmes : autant de situations pour pratiquer la langue et acquérir du vocabulaire de façon ludique. La coopération et le travail en équipe facilite les apprentissages : chacun progresse en anglais sans même s'en rendre compte.

Sans oublier des activités de plein air pour profiter de la montagne : accrobranche, archery game, escalarbre, VTT...

+ toutes les activités organisées par l'équipe d'animation

Ateliers scientifiques, jeux sportifs, cuisine... et bien-sûr la petite soirée de fin de séjour !

ESPRIT DU SÉJOUR

- Intervenant bilingue spécialisé
- Entraide et esprit d'équipe
- Multi-activités

ENCADREMENT APAS-BTP

- 1 animateur pour 8 enfants (24 places)
- 1 assistant sanitaire
- 1 équipe de direction

Départ dimanche	Retour dimanche	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
13/4	20/4	8 jours	305	407	458	508	1 017

Jusqu'à -20%

voir page 6

+ d'infos, scannez-moi !

Saint-Pierre-d'Oléron

Charente-Maritime

RÉGION/SITUATION

C'est au coeur de l'île d'Oléron qu'est implanté le centre de la Jaudonnière. À 90 km de La Rochelle, le centre réunit toutes les conditions pour passer de bonnes vacances : pistes cyclables, forêts de pins, dunes, océan et plages de sable fin.

HÉBERGEMENT/RESTAURATION

D'une surface de 17 ha, le centre de vacances est doté de 4 pavillons accueillant les enfants et jeunes. Les enfants pourront profiter des grands espaces, d'un terrain multisports et d'une mini-ferme. De quoi se détendre et passer des vacances dans une ambiance chaleureuse ! Les repas sont confectionnés sur place par notre équipe de cuisinières, élaborés essentiellement à partir de produits frais et dégustés dans la salle à manger donnant sur le parc.

Les +

- Bord de mer accessible à pied
- Centre adapté à l'autonomie des jeunes
- Large tranche d'âge accueillie

Sports méca

à partir de 282€

De l'initiation au perfectionnement pour les passionné(e)s de sports mécaniques.

ACTIVITÉS

SPORTS MÉCANIQUES

Ce séjour de sports motorisés s'adresse à tous, filles et garçons, débutant(e)s et passionné(e)s. Au guidon d'une moto Tout Terrain chacun découvrira les plaisirs du pilotage (protections de sécurité fournies). Programme de 5 séances par semaine. Initiation, découverte, entraînement sur parcours aménagés, jeux, mais aussi un peu de mécanique... Une immersion ludique et fun avec des moniteurs diplômés, afin d'acquérir les bons réflexes pour devenir de futurs pilotes !

En partenariat avec GTR Performance

MINI-MOTO (PW50, PW80) pour les 6/12 ans.

MOTO CROSS (TTR 110, TTR 125) pour les 13/17 ans.

AUTRES ACTIVITÉS

Activités à la carte sur le séjour : tir à l'arc, sortie en bord de mer, VTT.

ANIMATIONS SUR LE CENTRE

Activités organisées par l'équipe d'animation, épreuves sportives ou grands jeux à thème, tournois de ping-pong, ateliers créatifs, veillées à thème, sans oublier la boum !

ESPRIT DU SÉJOUR

- Vivre intensément sa passion
- Liberté dans le choix des autres activités
- Projet jeune autonomie pour les 15/17 ans

ENCADREMENT APAS-BTP

- ✚ 1 animateur pour 8 enfants (30 places)
- ✚ 1 assistant sanitaire
- ✚ 1 équipe de direction

À SAVOIR

Savoir faire du vélo est indispensable.

Equipements spécifiques (pantalons longs et résistants ou vieux jeans et chaussures montantes).

6/17 ANS

SAINT-PIERRE D'OLÉRON
Charente-Maritime

Train de Paris à la Rochelle, puis car jusqu'au centre

Départ samedi	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
15/2	22/2	8 jours	322	430	483	537	1 074
Départ dimanche	**Retour samedi**	**Durée**	**T0**	**T1**	**T2**	**T3**	**T. av. subvention**
13/4	19/4	7 jours	282	376	423	470	940
20/4	26/4						
13/4	26/4	14 jours	521	695	781	868	1 736

Formalités avant le séjour : être âgé de 15 ans révolus 2 mois avant le départ. Recensement obligatoire pour les jeunes de 16 et 17 ans. Questionnaire d'inscription ECF à transmette à l'ECF de Joinville (téléchargeable sur notre site).
Document à transmettre avant le départ : Carte Nationale d'Identité.

Jusqu'à -20%

voir page 6

+ d'infos, scannez-moi !

à partir de 232€

Les cavaliers d'Oléron

Passionnés d'équitation, c'est le séjour rêvé pour passer du temps avec son animal préféré !

ACTIVITÉS

ÉQUITATION

Une colo 100 % nature où les chevaux sont partie prenante du séjour. Vivre ses vacances au contact de sa monture, en pratiquant quotidiennement l'équitation au centre équestre des Trémières pour l'hiver, et sur le centre de la Jaudonnière avec des moniteurs diplômés pour le printemps.

La cavalerie est adaptée à l'âge et au niveau de chacun et les protections de sécurité sont fournies.

Au programme : hippologie et soins aux équidés, mise en selle en carrières, pony game, balades dans le parc ou en forêt.

AUTRES ACTIVITÉS

Activités à la carte sur le séjour : tir à l'arc, sortie en bord de mer, VTT.

ANIMATIONS SUR LE CENTRE

Activités organisées par l'équipe d'animation, épreuves sportives ou grands jeux à thème, tournois de ping-pong, ateliers créatifs, veillées à thème, sans oublier la boum !

ESPRIT DU SÉJOUR

- Vivre intensément sa passion.
- Liberté dans le choix des autres activités
- Projet jeune en autonomie pour les 15/17 ans

ENCADREMENT APAS-BTP

- 1 animateur pour 8 enfants (24 places)
- 1 assistant sanitaire
- 1 équipe de direction

À SAVOIR

Équipement nécessaire : une paire de bottes en caoutchouc ou venir avec son propre matériel d'équitation.

Départ samedi	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
15/2	22/2	8 jours	266	354	399	443	886
Départ dimanche	**Retour samedi**	**Durée**	**T0**	**T1**	**T2**	**T3**	**T. av. subvention**
13/4	19/4	7 jours	222	296	333	370	739
20/4	26/4		232	310	349	387	775
13/4	26/4	14 jours	465	620	697	775	1 550

Jusqu'à -20%

voir page 6

apas-btp

6/17 ANS

SAINT-PIERRE D'OLÉRON
Charente-Maritime

Train de Paris à la Rochelle, puis car jusqu'au centre

+ d'infos, scannez-moi !

apas-btp

4/5 ANS

6/12 ANS

SAINT-PIERRE D'OLÉRON
Charente-Maritime

Train de Paris à la Rochelle, puis car jusqu'au centre

+ d'infos, scannez-moi !

Tous en selle au grand air

Un séjour 100 % découverte au grand air en bord de mer.

à partir de 200€

ACTIVITÉS

Activités à la carte : chaque enfant construit son planning en début de séjour.

ÉQUITATION
Brosser, panser et câliner les chevaux, s'entraîner en carrière, puis partir en balade avec eux autour du centre ou en forêt.

SORTIE EN BORD DE MER
Pour respirer l'air marin, jeux sur la plage, pêche à l'épuisette à la recherche de crabes et de crevettes.

INITIATION VOILE
Découverte des plaisirs de la mer en catamaran.

TIR À L'ARC
Concentration et précision avec un moniteur diplômé.

VTT
Initiation sur le centre ou balade en forêt pour les plus expérimentés.

ANIMATIONS SUR LE CENTRE
Activités organisées par l'équipe d'animation, épreuves sportives ou grands jeux à thème, tournois de ping-pong, ateliers cuisine, veillées à thème, sans oublier la boum !

ESPRIT DU SÉJOUR

- L'enfant acteur de son séjour
- Découverte multi-activités
- Explorer l'Ile d'Oléron

ENCADREMENT APAS-BTP

- ✚ 1 animateur pour 8 enfants (36 places)
- ✚ 1 assistant sanitaire
- ✚ 1 équipe de direction

À SAVOIR

Séjour adapté pour les petits "Ma première colo" :
- 1 animateur pour 6 enfants (12 places)
- Un rythme adapté aux maternels
- Mise en place de rituels pour se sentir comme à la maison
- Chambres mixtes de 4 à 6 lits, à proximité des animateurs référents.

Départ dimanche	Retour dimanche	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
4/5 ans							
13/4	19/4	7 jours	200	267	300	334	667
20/4	26/4						
6/12 ans							
13/4	19/4	7 jours	222	296	333	370	739
20/4	26/4						

Jusqu'à -20%

voir page 6

à partir de 1391 €

Conduite accompagnée

Une formation accélérée qui permet de se lancer dans la conduite accompagnée en 14 jours.

PROGRAMME DU STAGE

Formation à la conduite accompagnée avec des moniteurs d'auto-école, en partenariat avec l'ECF de Joinville (94).

1re étape - AVANT LE SÉJOUR : préparer sa formation

Réunion d'information obligatoire en visio en présence du jeune et des parents le **15/1/2025.**

Préparation théorique au code de la route via une Web formation et un manuel inclus.

2e étape - PENDANT LE SÉJOUR : apprentissage théorique

Formation au code de la route (40h environ) avec passage de l'examen en fin de séjour.

3e étape - PENDANT LE SÉJOUR : apprentissage pratique

19h de conduite sur routes, autoroutes, circulation en ville et sur un simulateur de conduite TheGoodDrive.

4e étape - APRÈS LE SÉJOUR : bilan de conduite

Rendez-vous obligatoire à Joinville-le-Pont (94) le **1/3/2025 :** formation des parents à l'accompagnement du jeune conducteur lors de la 20e et dernière heure de conduite et signature de l'Attestation de fin de formation.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Formation complète : théorie et pratique
- Passage du code sur le centre
- Des pauses loisirs avec des jeux et des soirées à thème plus une activité extérieure le dimanche.

ENCADREMENT APAS-BTP

- 1 animateur pour 9 jeunes (18 places)
- 4 moniteurs ECF
- 1 équipe de direction

À SAVOIR

Le prix du séjour inclut les 4 étapes décrites ci-dessus. Reste à la charge des familles : 2 rendez-vous à programmer sur la durée de conduite accompagnée (environ 2 x 140 €), l'accompagnement à l'examen du permis de conduire (environ 60 €), et si nécessaire un second examen au code et des heures supplémentaires de conduite.

Modalités d'inscription : être âgé de 15 ans révolus 1 mois avant le départ. Recensement obligatoire pour les jeunes de 16 et 17 ans. Questionnaire d'inscription ECF à transmette à l'ECF de Joinville (téléchargeable sur notre site).

Document à fournir le jour du départ : Carte Nationale d'Identité.

Départ samedi	Retour vendredi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
15/2	28/2	14 jours	1 391	1 622	1 775	2 006	3 087

Jusqu'à -20%

voir page 6

apas-btp

15/17 ANS

SAINT-PIERRE D'OLÉRON

Charente-Maritime

Train de Paris à la Rochelle, puis car jusqu'au centre

+ d'infos, scannez-moi !

apas-btp

17/21 ANS

SAINT-PIERRE D'OLÉRON
Charente-Maritime

Train de Paris à la Rochelle, puis car jusqu'au centre

+ d'infos, scannez-moi !

Stage théorique BAFA

Envie de continuer les colos en devenant animateurs ? Cette formation BAFA est pour vous !

PROGRAMME DU STAGE

Pendant le séjour :

1re étape - Le stage théorique BAFA

Cette formation de 10 jours aura pour objectif de préparer les stagiaires à exercer les fonctions d'animateur : le rôle d'une équipe d'animation, les besoins de l'enfant, la réglementation d'un séjour de vacances, la gestion de la vie quotidienne, l'organisation d'activités, l'animation de grands jeux déguisés... Cette première étape du BAFA sera dispensée par des formateurs des CEMEA (organisme agréé). Une attestation de stage avec appréciation sera délivrée en fin de séjour.

Après le séjour, pour la suite de la formation (hors APAS-BTP) :

2e étape - Le stage pratique BAFA

Ce stage de 14 jours devra être effectué dans un accueil collectif de mineurs habilité qui permettra une mise en pratique sur le terrain. Il est possible de postuler sur un séjour APAS-BTP (recrutement en fonction de la motivation, des acquis du stage théorique et des places disponibles).

3e étape - Le stage d'approfondissement BAFA

Pour terminer leur formation, les stagiaires devront réaliser un dernier stage théorique avec une thématique spécifique dans l'organisme de leur choix.

ESPRIT DE LA FORMATION

- Séjour incluant uniquement l'étape 1 Stage théorique
- Formation complète en 10 jours
- Théorie et pratique

ÉQUIPE DE FORMATION

- 1 formateur pour 10 stagiaires (24 places)
- 1 assistant sanitaire
- 1 équipe de direction

À SAVOIR

Obligation par le stagiaire de créer un dossier d'entrée en formation sur le site https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd.

à partir de 491€

Départ vendredi	Retour dimanche	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
21/2	2/3	10 jours	491	655	737	818	1 637

Jusqu'à -20%

voir page 6

Le Grand-Bornand

Haute-Savoie

RÉGION/SITUATION

Le Grand-Bornand est une station idéale pour un séjour ados ! À 30 km d'Annecy, la station propose 90 km de pistes variées entre 1 000 et 2 200 m d'altitude, des canons à neige assurant un enneigement minimum, 1 grand snowpark et 1 jump airbag !

L'altitude et la Haute-Savoie sont la promesse d'un enneigement et d'un ensoleillement exceptionnels !

HÉBERGEMENT/RESTAURATION

Au cœur d'un cadre idéal dans les hauteurs du Chinaillon, les jeunes sont hébergés au centre de vacances "Les Rhododendrons", un paisible chalet où l'accueil d'hôtes est une affaire de famille ! Les chambres de 4 à 8 lits sont toutes équipées de sanitaires et douches. Les repas sont faits maison et pris dans la salle à manger avec vue sur les pistes !

Les +

- Chalet en pied de pistes
- Hébergement au cœur de village
- Vue sur le domaine skiable

apas-btp

13/17 ANS

Grand Bo

à partir de 295€

Un séjour de sports d'hiver dans un grand domaine skiable, exclusivement pour les ados, avec de l'autonomie !

ACTIVITÉS

TOUS NIVEAUX

100 % GLISSE - SKI OU SURF

Tous les jours, les jeunes dévaleront les pistes en groupes de niveaux afin de s'adapter au rythme de chacun : apprentissage, perfectionnement, balade... et freestyle au snowpark.

- Pour les débutants : 2h de cours par jour avec des professionnels afin de se perfectionner au plus vite.
- Pour les confirmés : glisse avec des animateurs expérimentés et soirée ski/surf nocturne pour les volontaires !

LUGE NOCTURNE

Une maxi descente en luge de 600 m de dénivelé pour un maximum de sensation !

PROJET RESTO'JEUNES !

En petit groupe et selon un budget précis, les jeunes organisent en autonomie une soirée restaurant.

CINÉMA

Une soirée tous ensemble au cinéma du Grand Bornand.

DÉTENTE !

Programme à la carte : sorties autonomes en station, ping-pong et soirées organisées par les animateurs.

PARAPENTE (uniquement pour les jeunes du séjour 14 jours)

Pour les volontaires, un vol découverte en parapente biplace en toute sécurité, avec un moniteur qualifié.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Un séjour 100% glisse avec 5 à 6h de pratique par jour
- Organisation collective basée sur l'autonomie et la liberté des jeunes
- Mise en place de "la petite république" : les jeunes construiront le séjour avec l'équipe d'animation !

ENCADREMENT APAS-BTP

✚ 1 animateur pour 8 jeunes (50 places)
✚ 1 assistant sanitaire
✚ 1 équipe de direction

LE GRAND BORNAND
Haute-Savoie

Train de Paris jusqu'à Albertville, puis car jusqu'au centre

+ d'infos, scannez-moi !

Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
16/2	22/2	7 jours	295	393	442	491	983
23/2	1/3						
16/2	1/3	14 jours	538	718	807	897	1 794

Jusqu'à -20%

voir page 6

D'autres séjours

en France et à l'étranger avec

nos partenaires

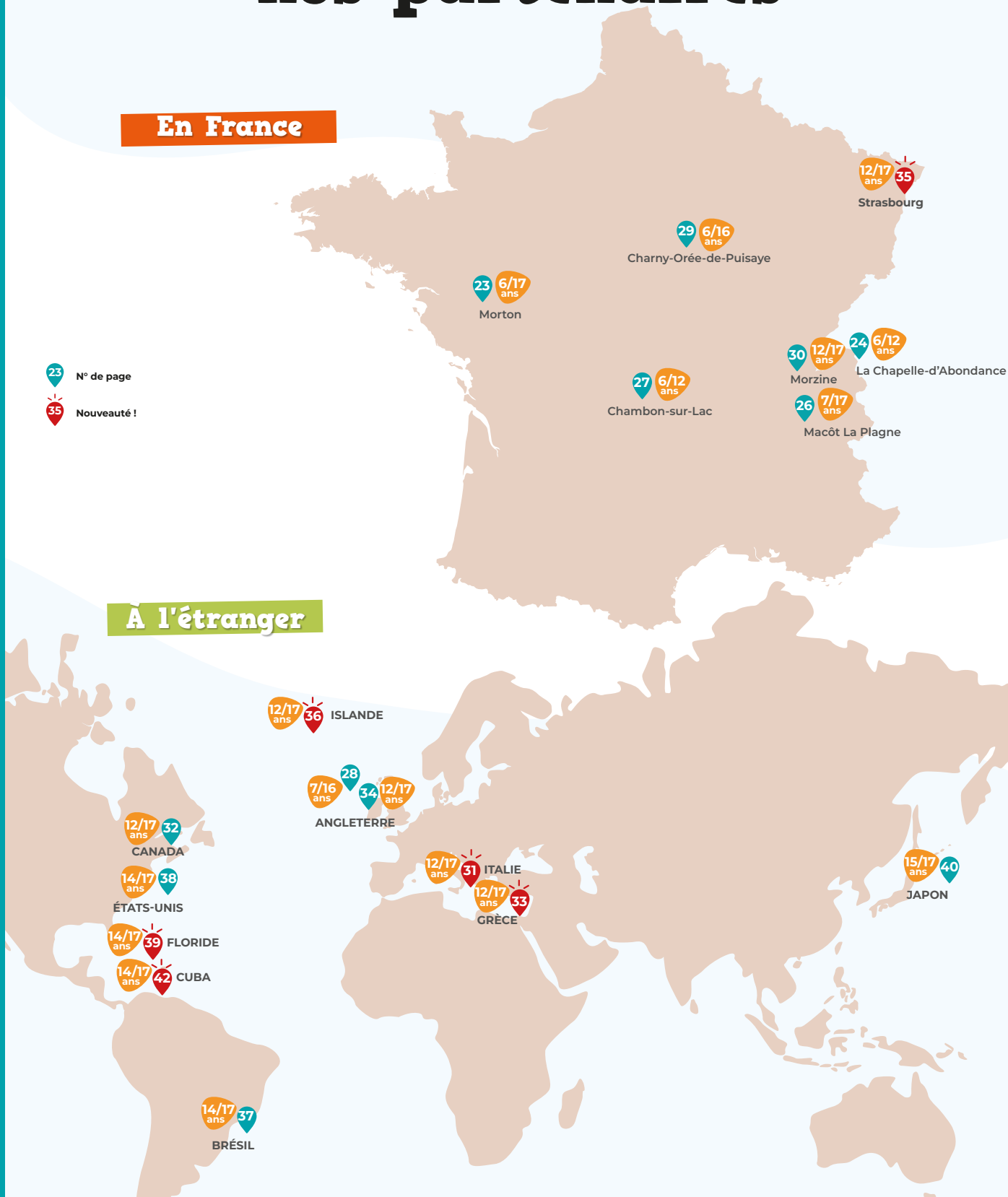

Center Parcs

à partir de **449€**

Un séjour avec de nombreuses activités divertissantes pour profiter de moments uniques au cœur de la nature !

ACTIVITÉS

Durant 5 jours, le groupe vivra une expérience au coeur de la Vienne et profitera de nombreuses activités extérieures et intérieures quelle que soit la météo.

Aqua Mundo : ce complexe aquatique chauffé à 28°C offrira aux enfants de très nombreuses attractions : la piscine à vagues, la rivière sauvage, les toboggans (l'Aqua Slide ou l'Aqua Speed), les bains à remous, sans oublier l'arbre à eau. Le tout dans un décor tropical incroyable et dépaysant !

Baluba : cette structure de jeux proposera une piscine à balles, des toboggans, des trampolines... pour escalader et s'amuser à volonté.

Balade en VTT à la découverte des sentiers, des étangs et des animaux.

Dans la forêt du parc, les enfants profiteront d'un parcours d'**accrobranche** pour les 9/17 ans ou du **mini-golf** pour les 6/8 ans et une séance d'initiation au **tir à l'arc** à partir de 9 ans.

La **ferme** enchantera les plus jeunes, ils pourront observer et caresser chèvres, lapins et plein d'autres animaux.

Le groupe pourra profiter de plusieurs autres animations proposées par Center Parcs, comme le karaoké, le grand Quiz, la soirée bowling ou encore la soirée disco.

LIEU

Le Center Parcs "Le Bois aux Daims" est niché au cœur d'une forêt de 260 hectares peuplée d'animaux. Les enfants pourront se promener au milieu des daims et autres ratons laveurs.

Dans ce domaine 100% piéton, le groupe logera dans des cottages modernes et confortables pouvant accueillir 6 enfants et 1 adulte. De larges baies vitrées permettront de profiter d'une vue agréable sur la nature environnante et les différents plans d'eau.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Une aventure sous le signe des activités nautiques
- Rencontre avec les animaux
- Cottage confort au coeur de la nature

ENCADREMENT

- 1 directeur
- 1 animateur pour 6 enfants dont un assistant sanitaire

Départ lundi	Retour vendredi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
17/2	21/2	5 jours	449	487	599	674	749
24/2	28/2						
14/4	18/4						
21/4	25/4						

Documents :
À fournir au départ : copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport en cours de validité. Attestation carte vitale des parents.

Eole Loisirs

6/17 ANS

MORTON

Vienne

Train de Paris à Poitiers puis car.

J'ai passé un séjour extraordinaire, avec plein d'activités ! L'Aqua Mondo et le tir à l'arc sont mes activités préférées

Antoine, 10 ans

+ d'infos, scannez-moi !

Folies Blanches en Abondance

La Chapelle d'Abondance

Haute-Savoie

Coup de Coeur

Un séjour 100 % ski dans une station accueillante et adaptée aux enfants !

ESPRIT DU SÉJOUR

- Découverte de l'environnement montagnard
- Ski au rythme de chacun
- Une semaine dans un chalet typique

Les +

- Une station accueillante et adaptée aux enfants
- Un encadrement ski de qualité
- Possibilité de choisir ou non les cours ESF

6/12 ANS

LA CHAPELLE D'ABONDANCE
Haute-Savoie

Train de Paris
à Thonon-les-Bains
ou Cluses puis car.

+ d'infos,
scannez-moi !

ACTIVITÉS

TOUS NIVEAUX

Ski alpin : 5 journées avec 2 à 4 xh par jour de ski

Les enfants skieront avec les animateurs de la colo qui ont tous un très bon niveau de ski ! Des groupes de niveaux seront constitués selon un test établi le premier jour afin que les jeunes sportifs puissent progresser à leur rythme du débutant au plus expérimenté ! Le programme de glisse sera adapté aux jeunes, à leurs envies et aux conditions météorologiques.

Les enfants pourront choisir l'option **"cours ESF"** (à préciser lors de l'inscription) : 2h de cours par jour dispensés par des moniteurs de l'École du Ski Français par petits groupes de 10/12 enfants maximum pour bien évoluer et passer les étoiles en fin de séjour (avec remise des insignes).

En plus du ski :

Une sortie en raquettes pour découvrir la faune et la flore et de nombreux jeux de neige autour du chalet seront au programme : luge, construction d'igloos, de bonhommes de neige...

Les enfants pourront également profiter de temps de détente au chalet avec des jeux, veillées à thème et des animations proposées par l'équipe d'encadrement.

LIEU

Dans le très beau décor qu'offre la vallée d'Abondance à quelques pas du lac Léman en Haute-Savoie, la station village de la Chapelle d'Abondance offre un accueil chaleureux et un patrimoine préservé permettant de profiter au maximum des joies des activités hivernales ! Le domaine skiable est adapté à tous les niveaux : de la piste verte à la piste noire tout le monde y trouvera son bonheur ! Les différents secteurs du domaine offrent des panoramas splendides et un cadre naturel préservé.

À 1 050 m d'altitude, le chalet "La Chaux" accueillera les jeunes vacanciers dans ce petit village. Situé à 3 minutes en navette des pistes, le chalet dispose de chambres de 4 à 6 lits équipées de sanitaires complets (salle de bain avec WC), d'une salle à manger avec une vue magnifique sur les montagnes et de salles d'activités avec jeux (table de ping-pong, baby-foot, jeux de société...).

ENCADREMENT

- 1 directeur
- 1 animateur pour 8 enfants dont 1 assistant sanitaire
- Des moniteurs ESF pour ceux ayant choisi l'option

Départ samedi	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
Avec option ESF							
15/2	22/2	8 jours	621	673	828	932	1 035
22/2	1/3						
Sans option ESF							
15/2	22/2	8 jours	585	634	780	878	975
22/2	1/3						

à partir de **580€**

La Plagne 1800

Une aventure 100 % ski ou snow pour faire le plein de glisse, de sensations, d'air pur et de détente !

ACTIVITÉS

TOUS NIVEAUX

La station et ses alentours offrent un vaste terrain de jeu pour rider sur des pistes infinies, traverser des forêts, glisser sur des glaciers ou s'entraîner au snowpark !

Différentes options sont proposées en fonction de la tranche d'âge et du niveau de chacun:

Apprendre le ski (débutants) - 7/11 ans ou **le snow - 12/17 ans en 7 jours :** 9 séances de ski ou de snow (selon l'âge). Le moniteur portera une attention particulière pour favoriser l'apprentissage.

Full Ski (tous niveaux sauf débutants) - 7/11 ans : 9 séances de ski comprises avec des jeux de neige.

Full Ski ou Snowboard (tous niveaux sauf débutants) - 12/17 ans : 10 séances de ski ou snowboard (choix de la discipline à l'inscription pour toute la durée du séjour) dont 1 séance en autonomie pour les participants à partir de 13 ans par petits groupes sous contrôle des moniteurs et sur un périmètre restreint.

Après la glisse, activités et soirées à thème seront proposées aux participants : luge, biathlon, tournois, jeux, ping-pong, danse, karaoké, projections de films, blind test...

ESPRIT DU SÉJOUR

- Moniteurs diplômés toute la journée sur les pistes
- Grand domaine skiable diversifié
- Village sportif “skis aux pieds” avec de nombreux espaces de convivialité

LIEU

En Savoie, face au massif du Mont-Blanc, le village sportif de la Plagne 1800 est situé au pied des pistes. Le domaine skiable est l'un des plus grands en France avec plus de 225 km de pistes.

Les enfants seront hébergés dans un chalet très confortable dans des chambres de 3 à 4 lits avec sanitaires à l'étage. Il dispose de nombreux espaces de convivialité pour se retrouver, jouer et faire la fête.

ENCADREMENT

- 1 directeur
- 1 animateur pour 10 à 12 enfants dont 1 assistant sanitaire
- Des moniteurs de l'école de ski UCPA sur les pistes

Âge	Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
Full ski et Apprendre le ski en 7 jours								
7/11 ans	16/2	22/2	7 jours	751	813	1 001	1 126	1 251
	23/2	1/3						
	13/4	19/4		580	628	773	869	966
	20/4	26/4						
Full ski ou snow et Apprendre le snowboard en 7 jours								
12/17 ans	16/2	22/2	7 jours	782	847	1 042	1 173	1 303
	23/2	1/3						
	13/4	19/4		611	662	814	916	1 018
	20/4	26/4						

UCPA

7/17 ANS

MACÔT-LA-PLAGNE

Savoie

Train de Paris à Aime-La Plagne puis car

Vraiment trop bien ! C'était ma première colo au ski. J'ai adoré ! Animateurs au top, les repas étaient bons, une vue incroyable et des profs de ski super sympas ! Bref vraiment super ! On a passé moi et ma sœur un très bon séjour à la Plagne.

Enzo, 13 ans

+ d'infos, scannez-moi !

La vie de Musher

Un séjour pour vivre une aventure nordique en Auvergne et découvrir l'univers du chien de traineau !

6/12 ANS

à partir de 612€

ACTIVITÉS

Chiens de Traîneaux : 6 demi-journées

Le musher montrera les différents aspects de son métier auprès de sa meute. Les enfants découvriront son incroyable métier au travers d'activités quotiendiennes diverses ; ils apprendront à préparer, gérer et piloter un attelage ainsi que le langage pour guider les chiens.

Au cours du séjour, ils effectueront eux-mêmes l'attelage en suivant les explications et consignes de sécurité et auront l'occasion de se faire tracter par de véritables chiens de neige. Le groupe partira pour un baptême en traîneau à la rencontre de moments magiques hors des sentiers battus.

Les enfants vivront dans le monde des chiens de traineaux pour apprendre à mieux les connaître ; le métier de musher n'aura plus de secret pour eux.

Autres activités :

Balade en raquettes avec un guide de montagne (1 demi-journée) ; découverte du lac du Chambon et des cratères du Tartaret ; patinoire (1 après-midi) ; visite d'une chèvrerie, les enfants pourront donner le biberon aux chevreaux (1 après-midi) ; sans oublier les descentes en luge, les constructions de bonhommes de neige et d'igloo (2 demi-journées).

Veillées tous les soirs par tranche d'âge avec les animateurs.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Expériences inoubliables avec la meute
- Complicité et travail d'équipe avec les chiens
- Sensations uniques de glisse

LIEU

Au coeur de l'Auvergne, le centre de vacances “Maison Les Volcans” est situé à Chambon-sur-Lac, au pied du Puy de Sancy et au bord du lac . En hiver, la région offre un large choix d'activités de neige et un décor de rêve, au milieu des volcans et des dômes.

Les enfants seront hébergés dans la maison familiale dans des chambres de 3 à 6 lits avec douches et lavabos.

Trois salles d'activités seront mises à disposition pour la réalisation des activités et l'organisation des veillées.

ENCADREMENT

- 1 directeur
- 1 animateur pour 7 enfants dont 1 assistant sanitaire
- 1 musher
- 1 animateur accompagnateur de moyenne montagne

Départ samedi	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
15/2	22/2	8 jours	612	663	816	918	1 020
22/2	1/3						

CHAMBON-SUR-LAC

Puy-de-dôme

Train de Paris à Clermont-Ferrand puis car.

Super colo, la meilleure selon Chloé des 4 où elle est allée ! Ma fille a envie d'y retourner, a adoré les activités avec les chiens, s'est fait des amis, a apprécié l'équipe d'animation et aimé la nourriture !

Maman de Chloé, 7 ans

+ d'infos, scannez-moi !

à partir de **719€**

School Camp

Un séjour linguistique en résidence tout en s'amusant avec des activités sportives et fun au programme !

ACTIVITÉS

Ce séjour permettra de progresser en anglais, le tout alterné d'activités variées.

Cours d'anglais : séjour de 8 jours : 15h ; séjour de 12 jours : 24h

Chaque matinée sera composée de 3 sessions d'1h de cours. Les après-midi seront consacrés à deux activités ludiques et/ou sportives toujours en anglais.

Des test de niveaux seront effectués en début de séjour afin d'évaluer les connaissances des participants et de constituer des groupes homogènes de 12 à 15 élèves maximum (selon l'âge). L'accent sera mis sur la communication pour aider les jeunes à maîtriser en anglais des situations réelles. Les cours seront dispensés par des professeurs qualifiés : anglophones pour les collégiens et lycéens et francophones pour les enfants du primaire.

Activités sportives, culturelles et de loisirs :

Deux activités d'1h30 par demi-journée au choix : accrobranche, escrime, tir à l'arc, descente en rappel, escalade, canoé , course d'orientation, trapèze géant... Une excursion pour découvrir la région est également prévue au programme : pour un séjour de 8 jours, une demi journée et une journée entière et pour un séjour de 12 jours, une demi journée et deux journées entières.

Tous les soirs, l'équipe d'animation proposera un programe de divertissements avec quiz, chasse au trésor, tournois sportifs, disco, film, jeux, veillées...

ESPRIT DU SÉJOUR

- Anglais ludique axé sur l'oral
- Rythme équilibré entre cours, activités et découvertes
- Progression linguistique et vacances en plein air

LIEU

Le séjour aura lieu, selon les dates et le nombre de participants à : Boreatton Park, Caythorpe Court, Windmill Hill, Winmarleigh Hall, Liddington, Bawdsey Manor, Little Canada ou Osmington Bay. Ces différents centres sont équipés d'un gymnase, d'un parcours d'accrobranche, d'espaces dédiés à la pratique de l'escrime et du tir à l'arc.

Les jeunes seront logés en chambres de 4 à 8 lits, équipées de sanitaires complets.

ENCADREMENT

- ✚ 1 directeur et 1 assistant sanitaire
- ✚ 7/10 ans : 1 animateur pour 7 à 8 enfants ; 11/16 ans : 1 animateur pour 10 à 12 jeunes
- ✚ Cours avec des professeurs français pour les 7/10 ans
- ✚ Cours avec des professeurs anglais pour les 11/16 ans

Départ samedi	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
15/2	22/2	8 jours	719	779	959	1 079	1 199
22/2	1/3						
12/4	19/4						
19/4	26/4						
12/4	23/4	12 jours	899	974	1 199	1 349	1 499

Documents :
À transmettre avant le départ : Fiche d'inscription Anglophiles. Règles de conduite résidence. Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat. **À fournir au départ :** Passeport en cours de validité. Autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*01) avec copie de la pièce d'identité du signataire. Copie du livret de famille (si nom du signataire différent du participant). Toute autre éventuelle pièce nécessaire à l'entrée sur le territoire.
À partir du 2/4/2025 : autorisation de voyage électronique (ETA).

ANGLOPHILES ACADEMIC Language · Education · Travel

7/16 ANS

ANGLETERRE

Eurostar de Paris à Londres puis car

Séjour trop bien, les animateurs étaient trop gentils et les activités m'ont beaucoup plu

Jade, 12 ans

+ d'infos, scannez-moi !

Cirque et Chevaux

à partir de 400€

Découverte complète de l'univers du cirque et de l'équitation à la campagne, dans un lieu authentique, chaleureux et convivial.

6-16 ANS

ACTIVITÉS

Cirque - 2 heures/jour : les ateliers de découverte et d'initiation se dérouleront sous un chapiteau de 350 places et s'orienteront autour de la jonglerie avec balles, anneaux, massues, foulards, assiettes chinoises, diabolos ; des équilibres sur fils, rolla-rolla, monocycle ; des acrobaties sur trampoline, via des pyramides et des portés ; des expressions corporelles et des voltiges équestres.

Équitation - 2 heures/jour : activité en carrière, en manège couvert, en rond de voltige et en extérieur pour les balades. Découverte complète de l'univers de l'équitation : soins et hippologie ; apprentissage des bases de l'équitation ; jeux ; voltiges sur poney et balades avec ânes et poneys.

Autres activités : après le goûter, au programme : jeux extérieurs, activités manuelles, jeux de société, activités d'expressions, soirées à thème, veillées traditionnelles... Nouveauté : découverte du potager Bio de Cocico (quizz, livret pédagogique).

ESPRIT DU SÉJOUR

- Ouverture aux arts du cirque et à l'équitation
- Se découvrir de nouveaux talents
- Spectacle de cirque sous un vrai chapiteau et devant les parents

LIEU

À 145 km au sud de Paris, dans l'Yonne, le Cirque Équestre de Cocico est installé à l'entrée du village de Charny-Orée-de-Puisaye, au coeur d'une ancienne ferme bourguignonne entièrement restaurée dans un cadre verdoyant, calme et authentique. Les enfants seront logés dans des chambres de 4 à 9 lits équipées de sanitaires complets. Des espaces de détente, un coin cheminée et une architecture typique créent une atmosphère chaleureuse et conviviale.

ENCADREMENT

- 1 directeur
- 1 animateur pour 10 participants dont un assistant sanitaire
- Des intervenants diplômés pour la pratique du cirque (BPJEPS et Bafa Art du cirque) et de l'équitation (BEES, BPJEPS et BAFA).

À SAVOIR

À l'issue du séjour, les familles seront invitées, si elles le souhaitent, à venir assister au spectacle de fin de séjour réalisé par les enfants et à visiter le centre, puis à repartir avec leurs jeunes artistes. Les parents qui ne pourront pas venir récupérer leur enfant devront souscrire à une option "Transport retour en autocar" à 35 €.

Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
16/2	22/2	7 jours	400	433	533	600	667
13/4	19/4						

CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE
Yonne

Car de Paris à Charny-Orée-de-Puisaye Retour en option

+ d'infos, scannez-moi !

à partir de **678 €**

Neige club ado

Un séjour 100 % sports d'hiver dans une belle station pour passer de bons moments entre ados !

ACTIVITÉS

TOUS NIVEAUX

Ski ou snowboard (choix à l'inscription) : 6 jours

Les jeunes qu'ils soient débutants ou confirmés skieront à leur rythme (entre 3 à 5h de ski par jour) ! Des groupes de niveaux (de 8 jeunes en moyenne) seront constitués grâce à un test établi le premier jour.

Les jeunes pourront choisir l'option **cours ESF** (à préciser lors de l'inscription) : 2h de cours par jour dispensés par des moniteurs de l'École du Ski Français par petits groupes de 10/12 jeunes maximum pour bien évoluer et passer les étoiles en fin de séjour.

En plus de la glisse en journée :

Patinoire (en journée ou en soirée) ; ski nocture ; initiation au yoonner (un engin de glisse entre la luge et le ski pour des sensations fortes et surprenantes !) ; soirée ados dédiée aux colonies de vacances à la discothèque de Morzine.

Les jeunes pourront également profiter de temps libre pour se détendre au chalet avec tennis de table, baby-foot, jeux de société, veillées à thème...

ESPRIT DU SÉJOUR

- 100 % ski ou snowboard
- Activités fun et de détente après la glisse
- Esprit de convivialité et de détente entre ados

LIEU

Entre Mont-Blanc et Lac Léman, le village de Morzine se trouve au cœur de la Haute-Savoie et offre un charme authentique typiquement savoyard propice au dépaysement. Le domaine Les Gets-Morzine est constitué de 120 km de pistes balisées adaptées à tous les niveaux.

Les jeunes seront hébergés au chalet l'Escalade, qui est à proximité immédiate du centre de la station et permettent d'accéder aux pistes en empruntant une navette (5 mn de trajet). Ils disposent de plusieurs salles d'activités pour les jeux et veillées du soir. Les jeunes dormiront dans des chambres de 2 à 6 lits équipées de salles de bain avec toilettes.

ENCADREMENT

- 1 directeur
- 1 animateur pour 8 jeunes dont 1 assistant sanitaire
- Des moniteurs ESF pour ceux ayant choisi l'option

Départ samedi	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
Avec option ESF							
15/2	22/2	8 jours	732	793	976	1098	1 220
22/2	1/3						
Sans option ESF							
15/2	22/2	8 jours	678	735	904	1017	1 130
22/2	1/3						

Regards

12/17 ANS

MORZINE

Haute-Savoie

Train de Paris à Thonon-les-Bains ou Cluses puis car

On a pu profiter à fond du ski et les animateurs étaient trop sympas !

Julia, 15 ans

+ d'infos, scannez-moi !

nouveau

Glisses Italiennes à Bardonecchia

à partir de **803€**

12/14 ANS

16/17 ANS

Un séjour de l'autre côté des Alpes pour s'essayer ou se perfectionner en ski et en profiter pour glisser à l'Italienne !

ACTIVITÉS

TOUS NIVEAUX

Ski alpin : 6 journées avec 2 à 4 heures de ski par jour

Par groupes de niveau et selon le rythme de chaque participant, avec un animateur confirmé en ski, les jeunes pratiqueront le ski sur les pistes balisées pour profiter de la neige à fond et des nouvelles glisses.

En plus du ski :

De retour au village olympique le groupe profitera des infrastructures avec tout son confort : jeux, piscine ou tournoi sportif dans un gymnase. Découverte du village italien de Bardonecchia et soirée festive.

Mais aussi : jeux de neige, grands jeux, journées à thème, veillées... de quoi passer de bonnes vacances !

ESPRIT DU SÉJOUR

- Grand domaine skiable dans les Alpes Italiennes
- Centre pied des pistes
- Ambiance du Village Olympique
- Paradis pour les skieurs de tous niveaux

LIEU

Implantée au cœur de la Haute Vallée de Suse, au centre d'une cuvette ensoleillée à 1 300 mètres d'altitude, la station de ski italienne de Bardonecchia allie le charme d'un petit village de montagne et les structures sportives et touristiques d'une petite ville ayant accueilli les athlètes du monde entier pour les JO de Turin en 2006. Le domaine skiable comporte 100 kilomètres de pistes réparties sur 3 secteurs et compte 23 remontées mécaniques. Les participants seront hébergés au Village Olympique. À 5 mn à pied des pistes, l'hôtel dispose d'une piscine, de grandes salles de loisirs (billard, ping-pong, etc) et d'un théâtre avec grand écran. Modernes et spacieuses, les chambres équipées de 2 à 6 lits accueilleront les participants avec salle de bains et toilettes privées.

ENCADREMENT

✚ 1 directeur

✚ 1 animateur pour 8 jeunes dont 1 assistant sanitaire

Départ samedi	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
15/2	22/2	8 jours	803	870	1 071	1 205	1 339
22/2	1/3						

BARDONECCHIA

Italie

Train de Paris à Bardonecchia

+ d'infos, scannez-moi !

RÉSERVATION 01 84 990 999 www.apas.asso.fr

La grande aventure blanche au Québec

Le plaisir d'un hiver québécois ! Motoneige, chiens de traîneaux, biathlon : voyage intense au cœur de territoires pris par la glace et la neige durant tout l'hiver !

à partir de **1 095€**

ACTIVITÉS

Découverte de Montréal : le belvédère du Mont-Royal pour profiter d'une vue imprenable sur la ville, le centre ville... sans oublier le "magasinage" dans la rue Ste Catherine.

Découverte de la ville de Québec et de ses environs : la Place Royale, le quartier du Petit Champlain, passage par les chutes gelées de Montmorency : les plus hautes d'Amérique du Nord ! Dégustation d'un repas typique dans une cabane à sucre.

Activités "grand Nord" dans la région de Lanaudière : constructions d'igloos, biathlon avec carabines laser, ballon-balai sur glace, glissades sur bouées, balade en raquettes, chiens de traineaux, sortie en motoneige (conduite par des animateurs Québécois), rencontres avec un trappeur et avec un amérindien pour découvrir leurs modes de vies...

ESPRIT DU SÉJOUR

- Grand froid dans une ambiance chaleureuse
- Dépaysement assuré et sensations fortes garanties
- Découverte de l'art de vivre québecois

LIEU

Avec son impressionnante couverture de neige et ses vastes espaces naturels, le Québec donne rendez-vous aux amateurs de plein air. Ce séjour itinérant emmènera les participants de la région de Lanaudière aux villes de Montréal et Québec.

Dans la région de Lanaudière, en pleine nature québécoise, les jeunes seront hébergés en chalets modernes et tout confort au coeur de la forêt (4 nuits).

À Montréal et Québec, les jeunes séjourneront dans des hôtels 3* en plein cœur des villes (1 nuit à Montréal et 1 nuit à Québec).

ENCADREMENT

- ✚ 1 directeur
- ✚ 1 animateur pour 8 jeunes dont 1 assistant sanitaire
- ✚ 1 guide québecois

À SAVOIR

Un équipement spécifique adapté au grand froid sera demandé aux participants.

Départ samedi	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
15/2	22/2	8 jours	1 095	1 186	1 460	1 643	1 825
22/2	1/3						

PASSION AVENTURE JUNIOR

12/17 ANS

QUÉBEC

Canada

Avion de Paris à Montréal (escale possible)

J'ai aimé l'ambiance, la fabrication du capteur de rêves, les visites des deux villes ainsi que le biathlon !

Perrine, 16 ans, hiver 2024

+ d'infos, scannez-moi !

nouveau

Athènes et Cap Sounion

à partir de 657€

Une formidable aventure au pays de la mythologie grecque. Un séjour surprenant, riche en découvertes, d'une belle diversité, au cœur de paysages et d'une ville fantastique.

13/17 ANS

ACTIVITÉS

Ce périple à Athènes sera un véritable voyage au coeur de la mythologie et il sera articulé entre excursions, musées et aventures.

Une journée histoire : visite d'Athènes à pied le matin. Découverte de l'Acropole et son musée, le cimetière de céramique. Le musée archéologique national pour l'après-midi. Un grand jeu quizz sera organisé par l'équipe d'animation pour rendre les découvertes plus ludiques.

Une visite du centre moderne d'Athènes : le Palais présidentiel avec ses gardes vêtus du costume national puis le célèbre Stade Panathénaïque où les premiers jeux olympiques de notre ère eurent lieu, découverte du quartier de la Plaka, le quartier des "street arts", la place centrale de Monistiraki qui conduit au marché aux puces. Enfin, le séjour se terminera au coeur des échoppes où de véritables scènes théâtrales se déroulent sur un air de sirtaki!

Excursion au cap Sounion, connu comme le lieu où se dresse le temple de Poséidon. Le coucher de soleil du haut du temple est inoubliable.

Un moment inoubliable au parc Allou Fun Parc : un parc d'attractions qui figure parmi les plus populaires de Grèce.

Musée des illusions: parfait pour les "instagrameurs".

Rush trampo parc ou **Laser game**.

Au programme également : différentes soirées traditionnelles ; soirée bowling. L'équipe d'animation se fera un plaisir de mettre en place grands jeux et veillées tout au long du séjour...

ESPRIT DU SÉJOUR

- Découvertes diversifiées, ludiques, culturelle, sportive.
- Participation de tous à la préparation des repas.
- Le soleil et températures agréables en hiver.
- Une destination chargée d'Histoire et de Mythologie.

LIEU

Athènes, la capitale historique de la Grèce, est un trésor d'architecture ancienne, abritant le majestueux Parthénon et l'Agora antique. Ses rues animées regorgent de tavernes pittoresques, de musées fascinants et de boutiques artisanales offrant un mélange captivant d'histoire et de modernité. Chambres de 4 à 10 lits, en auberge de jeunesse ou appart' hôtel au centre ville.

ENCADREMENT

✚ 1 directeur/trice et 2 animateurs/trices dont un assistant sanitaire

Périodes/Tarifs	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
du samedi 15 au vendredi 21/2 du dimanche 23 au samedi 1/3	7 jours	657	712	876	986	1 095
du dimanche 13 au samedi 19/4 du dimanche 20 au samedi 26/4	7 jours	702	761	936	1053	1 170

Documents :
À fournir au départ : Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité. Autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*01) avec copie de la pièce d'identité du signataire. Copie du livret de famille (si nom du signataire différent du participant). Carte européenne d'assurance maladie. Toute autre éventuelle pièce nécessaire à l'entrée sur le territoire (éventuels tests PCR, attestations, etc.)

ATHÈNES

Grèce

Vol Paris-Athènes avec escale possible.

+ d'infos, scannez-moi !

à partir de **509€**

Londres Harry Potter

Londres, entre charmes historiques de la ville et l'aventure enchantée au Studio Harry Potter !

ACTIVITÉS

Pendant 5 jours, les participants découvriront Londres et ses monuments incontournables :

Original Tour Bus : découverte de Picadilly Circus, Carnaby Street, Oxford Street, Regent Street et des principaux monuments de Londres dans les fameux bus rouges à double pont.

Mini-croisière sur la Tamise entre le London Bridge et Big Ben.

Mme Tussauds : visite du plus ancien musée de cire du monde.

London Eye : une vue impressionnante de Londres depuis la grande roue.

Découverte des principaux points d'intérêt et musées de la ville (au choix des jeunes) : Trafalgar Square, Chinatown, Picadilly Circus, Carnaby Street, Oxford Circus, Regent street, St Jame's Park, Hyde Park, British Museum, Science Museum, National Natural History Museum...

Warner Bros studios : journée au parc Harry Potter où ont été tournés les films de la saga : décors à couper le souffle pour plonger dans l'univers du jeune sorcier.

Shopping "souvenirs" dans les quartiers de Soho et Camden.

Des veillées seront organisées pour terminer les journées.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Plonger dans la magie de Londres et de ses "incontournables"
- Immersion dans la culture et la vie londonienne
- Séjour participatif pour apprendre à voyager

LIEU

Londres est une ville riche en patrimoine historique, mais aussi une ville moderne, vibrante et à la pointe des tendances.

Très dynamique sur le plan culturel, la ville compte de nombreux musées et un grand nombre d'espaces verts. Les jeunes découvriront les multiples facettes d'une ville en constante évolution.

Le groupe sera hébergé au Dolphin's Hotel (ou similaire), au cœur de Paddington, à proximité d'Hyde Park et de la rue animée d'Oxford Street.

Les chambres de 4 à 6 lits seront équipées de douches et sanitaires.

ENCADREMENT

✚ 1 adulte pour 8 participants dont 1 directeur et une équipe d'animation avec assistant sanitaire

Départ lundi	Retour vendredi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
17/2	21/2	5 jours	509	552	679	764	849
24/2	28/2						
14/4	18/4						
21/4	25/4						

Documents :
À transmettre avant le départ : copie du passeport en cours de validité. Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat.
À fournir au départ : Passeport en cours de validité. Autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*01) avec copie de la pièce d'identité du signataire. Copie du livret de famille (si nom du signataire différent du participant). Toute autre éventuelle pièce nécessaire à l'entrée sur le territoire. À partir du 2/04/2025, autorisation de voyage électronique (ETA).

Eole Loisirs

12/17 ANS

ANGLETERRE

Eurostar de Paris à Londres

+ d'infos, scannez-moi !

ACTION SEJOURS

12/17 ANS

LORRAINE

Allemagne

Train de Paris
à Strasbourg puis car.

+ d'infos,
scannez-moi !

nouveau

De Strasbourg à Europa Park

à partir de **597€**

Envie de faire le plein de sensations et traverser l'Europe ? Alors viens vivre un séjour exceptionnel et palpitant.

ACTIVITÉS

Découverte de Strasbourg : exploration de la ville notamment à travers un jeu de piste pour enquêter autour des lieux connus et méconnus de Strasbourg et découvrir de nombreuses anecdotes qui font sa renommée.

Europa Park : l'un des plus beaux parcs de loisirs du monde avec plus de 100 attractions et spectacles, des superbes décors, ses 17 quartiers européens et ses 3 quartiers fantastiques. Parmi ses nombreuses attractions à tester : le Blue Fire Megacoaster ou le grand huit en bois Wodan-Timburcoaster !

Rulantica : l'univers aquatique du parc ! Ici, plus de 50 toboggans et attractions comme l'expérience tourbillonnante de Stormvind, la chute libre de Dugdrob ou encore les toboggans verticaux grande vitesse d'Isbrekker.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Un city break entre la France et l'Allemagne
- Strasbourg, jeu de piste en équipe à la découverte de la ville
- Europa Park avec plus de 100 attractions et spectaclesde rêve, 13 grands-huit et 15 quartiers thématiques européens
- Fun à Rulantica, l'univers aquatique

LIEU

Europa-Park, au pied de la Forêt noire, est un parc d'attractions à thèmes et un complexe de loisirs situé à Rust dans l'eurodistrict de Strasbourg Ortenau en Allemagne, à égale distance des villes de Fribourg-en Brisgau et Strasbourg.

Il s'agit du plus grand parc à thèmes, le parc aquatique Rulantica complète le resort.

Le parc est divisé en 20 zones thématiques, dont 17 sont des pays ou régions européens conçus pour être aussi authentiques et typiques du pays que possible. Ils sont destinés à donner aux visiteurs le sentiment de pouvoir découvrir plusieurs pays européens en une journée.

Maisons en rondins de 4 lits à 6 lits avec armoires, des installations sanitaires modernes sur le Camp Resort d'Europa Park (2 nuits) et auberge de jeunesse à Strasbourg (2 nuits), chambres multiples de 4 à 8 lits avec salle de bain partagée.

ENCADREMENT

- ✚ 1 directeur bilingue
- ✚ 1 animateur bilingue pour 8 jeunes
- ✚ 1 assistant sanitaire

Départ lundi	Retour vendredi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
14/4	18/4	5 jours	597	647	796	896	995
21/4	25/4						

à partir de **957€**

nouveau

Islande : terre volcanique

Volcans, spas naturels, cascades, geysers, plages de sable noir et bien plus encore... Une expérience unique et des souvenirs par milliers !

Grandir AVENTURE
Colos équitables et solidaires

14/17 ANS

ACTIVITÉS

Le groupe débutera sa visite par l'incontournable région du cercle d'or, la plus célère zone protégée du pays qui rassemble trois trésors :

Les geysers de Geysir et Stokkur : un lieu pour admirer fumerolles et cheminées. En islandais, Geysir signifie “jaillir“. Cependant si le geyser qui a donnée son nom au site, n'entre que rarement en éruption ; par contre, son voisin, Strokkur jaillit environ toutes les 5 à 10mins.

Les chutes d'eau de Gulfoss : l'une des plus belles et puissantes cascades du pays. Son nom signifie en Islandais “chutes d'Or”. Elle est nommée ainsi en raison de l'arc-en-ciel doré qui se forme parfois au dessus des gorges.

Le parc national de Thingvellir : a été le site du premier parlement islandais ; c'est aussi un lieu spectaculaire : il s'agit d'une plaine d'effondrement sillonnée de failles entre les deux plaques tectoniques, eurasienne et nord-americaine.

Les jeunes découvriront également la côte sud de l'île qui reccèle de nombreux secrets : **la cascade de Seljalandsfoss,** l'une des plus populaires du sud de l'Islande ; le majestueux **glacier Solheimajjokull** et **les célèbres plages de sable noir**.

Les participants termineront leur séjour à Reykjavik, la capitale la plus sptentrionale au monde. Ses nombreuses maisons colorées aux peintures murales très originales donnent beaucoup de charme à cette ville, ainsi que sa magnifique baie dominée par la montagne Esja et l'architecture très originale de Harpa.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Immersion au coeur d'une île qui offre le meilleur de sa nature
- Rencontre avec les célèbres geysers islandais
- Implication du groupe dans la vie quotidienne

LIEU

L'Islande est l'un des pays du monde où le milieu naturel est le plus proche de son état orignel. Perdue au milieu de l'océan Atlantique, entre le Groenland et la Scandinavie, cette île a gardé sa nature trépidante et sauvage, qui fait tout son charme. Glaciers, volcans et déserts de lave, sources chaudes et geysers en font une destination unique en Europe.

Les jeunes seront hébergés en auberge de jeunesse dans des chambres de 4 à 6 lits. En hiver, ils seront en périphérie de Reykjavik et à 5 minutes de la piscine municipale et au printemps, en bord de mer dans un petit village à 5 minutes de Selfoss.

ENCADREMENT

✚ 2 encadrants pour 16 jeunes dont 1 directeur

Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
16/2 13/4	22/2 19/4	7 jours	957	1037	1276	1436	1 595

Documents :
À transmettre avant le départ : copie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité. Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat.
À fournir au départ : Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité. Autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*01) avec copie de la pièce d'identité du signataire. Copie du livret de famille (si nom du signataire différent du participant). Toute autre éventuelle pièce nécessaire à l'entrée sur le territoire (éventuels tests PCR, attestations, etc.)

ISLANDE
Reykjavik

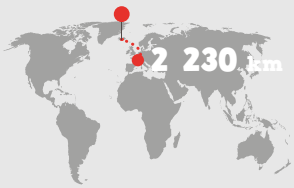

Avion de Paris à Reykjavik

+ d'infos, scannez-moi !

Brésil : au pays de la samba

à partir de 1 206 €

Bem-vindo ao Brasil ! Un voyage au pays de la décontraction, de la diversité, du métissage, de la musique et du plaisir !

14/17 ANS

BRÉSIL

Avion de Paris à Rio de Janeiro (escales possibles)

ACTIVITÉS

Rio de Janeiro

Entre montagnes et Océan Atlantique, découverte de cette ville fascinante, située dans l'une des plus belles baies du monde. Les jeunes visiteront le Corcovado, au sommet duquel se dresse le célèbre Christ Rédempteur qui domine et veille sur la ville. Ils poursuivront leur promenade Parque Henrique Lage dans le luxuriant paysage du Parque Henrique Lage : aquariums, fontaines, étangs, grottes et manoir.

Le groupe embarquera à bord d'un téléphérique qui le conduira au sommet du Pain de Sucre pour admirer l'impressionnante vue sur la ville et la baie de Guanabara.

Le groupe se rendra dans le quartier de Santa Teresa par l'escalier Selaron composé de 215 marches recouvertes de carreaux de faience colorés. Ce quartier est souvent comparé à Montmartre car il est situé sur une colline au coeur du centre agité de Rio et où il est encore possible monter à bord du pittoresque petit tramway jaune appelé “Bonde ou Bondinho”.

Des moments de détente sont également prévus sur les célèbres plages paradisiaques de Copacabana, d'Ipanema...

Parati

Visite du magnifique et authentique centre historique ainsi que du petit port de pêche de cette ville classée au patrimoine mondial de l'Unesco.

Mini croisière en bateau à la journée avec des arrêts sur différentes îles pour la pratique d'activités : snorkeling, paddle, tapis flottant....

ESPRIT DU SÉJOUR

- Entre découvertes naturelles et culturelles
- Une aventure humaine dans un pays unique
- Une destination originale pour les jeunes globe-trotters

LIEU

Source d'histoire et de richesses culturelles, ce vaste pays d'Amérique du Sud est connue pour son carnaval, sa musique, son hospitalité, sa joie de vivre et ses traditions.

Les jeunes voyageurs plongeront dans l'atmosphère unique de la “Costa Verde”, ils visiteront la ville de Rio de Janeiro et Parati. Au cours de ce séjour, l'hébergement se fera en auberge de jeunesse ou dans des petits hôtels composés de chambres de 2 à 6 personnes.

ENCADREMENT

✚ 1 directeur
✚ 1 animateur pour 10 jeunes

Départ samedi	Retour dimanche	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
22/2	2/3	9 jours	1 206	1 307	1 608	1 809	2 010
15/4	23/4						

Documents :
À transmettre avant le départ : copie du passeport valide 6 mois après la date du retour Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat. Test de capacité nautique.
À fournir au départ : Passeport valide 6 mois après la date du retour. Autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*01) avec copie de la pièce d'identité du signataire. Copie du livret de famille (si nom du signataire différent du participant). Toute autre éventuelle formalité nécessaire à l'entrée sur le territoire (éventuels certificats de vaccination, tests PCR, etc.)

+ d'infos, scannez-moi !

à partir de 1 079 €

New York

Une véritable aventure dans une ville qui ne dort jamais... Rencontres, visites, balades, shopping et découvertes !

ACTIVITÉS

Durant ce séjour, le groupe s'imprègnera de la magie et de la diversité culturelle qui règne dans cette ville.

Les jeunes visiteront les lieux les plus populaires et partiront à la découverte des différents quartiers et rues célèbres de la "Big Apple" : 5th avenue, ses boutiques et Trump Tower ; Times Square, ses lumières et ses milliers de personnes ; pont de Brooklyn ; Wall Street ; Broadway, l'avenue mythique qui traverse la ville ; Chinatown, Little Italy, Greenwich Village.

D'autres visites et ou musées pourront être proposés en fonction de l'organisation du séjour, et des envies des participants : The Summit, le nouveau gratte-ciel incontournable de New York avec une vue imprenable sur Manhattan ; la gare de Grand Central station ; le One World Trade Center et le mémorial du 11 septembre ; le musée de l'immigration à Ellis Island, petite île juste en face de Manhattan ; mini-croisière pour admirer la statue de la Liberté ; l'un des musées les plus célèbres de la ville, MOMA ou MET (en concertation avec le groupe).

Et selon la programmation, les jeunes pouront assister à une comédie musicale à Broadway ; écouter une chorale Gospel lors d'une messe au coeur d'Harlem ; se balader dans Central Park ; et selon le calendridrier aller voir le match d'un sport US.

L'équipe d'animation proposera également des jeux, des veillées... et de nombreuses animations.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Condensé de la ville et de ses "incontournables"
- Un séjour participatif pour apprendre à voyager
- Une vie "à la new-yorkaise"

LIEU

Symbole de l'Amérique, New York est un véritable patchwork culturel tout en contraste. Les buildings y sont aussi beaux que hauts. La ville vit au rythme des brassages d'idées, d'histoires, de peuples. L'effervescence permanente, les taxis jaunes, la verdure de Central Park, les belles vitrines de la 5th avenue, le pont de Brooklyn en sont les emblèmes !

Les jeunes seront hébergés au Q4 Hotel (ou similaire). Cet établissement situé à Long Island City, dans le Queens, à 10 minutes en train de l'est de Manhattan, propose des dortoirs de 4 à 8 lits.

ENCADREMENT

✚ 1 adulte pour 8 participants dont 1 directeur et une équipe d'animation avec assistant sanitaire.

Départ mardi	Retour mardi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
18/2	25/2	8 jours	1 079	1 169	1 439	1 619	1 799
15/4	22/4						

Documents :
À transmettre avant le départ : copie du passeport valide après la date du retour. Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat.
À fournir au départ : Passeport valide après la date du retour. Autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*01) avec copie de la pièce d'identité du signataire. Copie du livret de famille (si nom du signataire différent du participant). Formulaire ESTA (payant - démarches à effectuer au plus tard 72h avant le départ). Toute autre éventuelle formalité nécessaire à l'entrée sur le territoire (éventuels certificats de vaccination, tests PCR, etc.)

Eole Loisirs

14/17 ANS

ÉTATS-UNIS

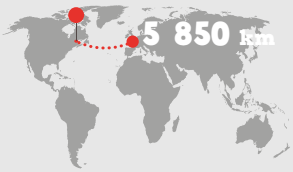

Avion de Paris à New York

+ d'infos, scannez-moi !

nouveau

Floride : Les Caraïbes aux USA

Plages , alligators et parcs d'attraction... Un séjour avec soleil et fun !

14/17 ANS

ÉTATS-UNIS

Avion de Paris à Miami (escales possibles)

à partir de 1 169€

ACTIVITÉS

Entre Miami, les Everglades et Orlando, le groupe partira à la découverte des incontournables : plages de rêve, parc d'attraction démesuré, centre-ville ultra animé...

Miami et les Everglades

Découverte de Miami, une ville-plage avec des canaux, des îlots, des buildings, des promenades... Les jeunes visiteront différents quartiers de la ville : le fameux Art déco avec ses immeubles splendides datant des années folles qui se mêlent aux cocotiers et la Little Havana que l'on appelle la petite Cuba Floridienne. Ils profiteront d'un peu de farniente et de baignade sur l'immense plage de sable blanc de Miami Beach et se promèneront le long d'Ocean drive.

Les jeunes vivront un moment de détente sauvage et très nature et exploreront les mystères des Everglades à bord d'un airboat : une excursion palpitante dans ce gigantesque marais subtropical, classé au patrimoine de l'Unesco. Ils visiteront la ferme aux alligators et assisteront à ses spectacles impressionnants.

Orlando

Mondialement réputée pour la magie de ses parcs d'attractions, le groupe s'évadera pour une journée à sensations fortes dans l'univers fantastique d'Island of Adventure. Sans oublier, un peu de shopping dans les magasins d'usine, les fameux “outlets”.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Découverte de Miami, une ville trépidente aux mille facettes
- Nature sauvage et merveilleuse des parcs
- Porte d'entrée des Caraïbes
- Influence cubaine et douceur du climat toute l'année

LIEU

Située à la pointe sud-est des Etats-Unis, la Floride est bordée par l'océan Atlantique et le golf du Mexique. Elle déploie ses 1 600 km de plage le long de la mer des Caraïbes. Son climat subtropical garantit un temps chaud presque toute l'année pour profiter des nombreuses activités de pleine air, de quoi séduire et faire rêver tous les jeunes qui veulent vivre un séjour qui mélange plages, parcs d'attractions, grandes villes effervescentes et parcs naturels comme celui des Everglades.

Les participants dormiront en auberge de jeunesse ou similaire à Miami et en villa privative ou similaire à Orlando dans des chambres de 2 à 6 personnes. Au cours de ce séjour, les hébergements sont idéalement placés à proximité des plages et des quartiers animés.

ENCADREMENT

✚ 1 directeur

✚ 1 animateur pour 8 enfants

Périodes/Tarifs	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
du samedi 15 au samedi 22/2 du lundi 14 au lundi 21/4	8 jours	1 169	1 267	1 559	1 754	1 949

Documents : À transmettre avant le départ : copie du passeport valide après la date du retour. Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat. **À fournir au départ :** Passeport valide après la date du retour. Autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*01) avec copie de la pièce d'identité du signataire. Copie du livret de famille (si nom du signataire différent du participant). Formulaire ESTA (payant - démarches à effectuer au plus tard 72h avant le départ). Toute autre éventuelle formalité nécessaire à l'entrée sur le territoire (éventuels certificats de vaccination, tests PCR, etc.)

+ d'infos, scannez-moi !

Tokyo : au pays du soleil levant

Japon

Séjour entre modernité, traditions, expériences digitales et artistiques pour découvrir les multiples visages de la capitale du Japon !

ESPRIT DU SÉJOUR

- Forte implication des participants dans leurs vacances
- Un fonctionnement en petit groupe permettant souplesse et initiative
- Entre activités modernes et traditionnelles
- Un maximum de découvertes en une semaine

Les +

- Dépaysement assuré au coeur d'une destination surprenante
- Un séjour à la fois fun et culturel
- Une auberge située au coeur de la ville

ZIGO
VOYAGES RESPONSABLES

15/17 ANS

TOKYO

Japon

Vol de Paris à Tokyo avec escale

+ d'infos, scannez-moi !

ACTIVITÉS

Asakusa : découverte du quartier populaire réputé pour ses artisans, ses couleurs flamboyantes, son atmosphère populaire. Visite du temple bouddhiste Senso-Ji, incoutournable site culturel japonais.

Akihabara : quartier où se trouve toute l'électronique d'aujourd'hui et de demain mais aussi l'univers des mangas, des jeux vidéos, des traditionnelles BD et autres costumes de cosplay.

Shibuya et Harajuku : quartiers branchés et paradis du shopping ! C'est ici que naissent toutes les modes Tokyoïtes.

Odaiba la baie de Tokyo : ses musées, ses plages et des points de vue superbes sur la ville. Une expérience digitale immersive au TeamLab Planet (1/2 journée).

Omotesando : les Champs-Élysées de Tokyo.

Parc Ueno : avec sa célèbre allée des cerisiers, ses musées et son zoo. A 2 pas, un des rares marchés en extérieur de la capitale.

Shinjuku : l'observatoire panoramique avec des vues de la capitale à couper le souffle.

Hakone : excursion en bateau pirate sur le lac Ashi et téléphérique pour admirer le Mont Fuji. (1 jour)

Les "Onsen" : on ne saurait les manquer ! Ces bains traditionnels japonais où il fait bon se détendre. (3h)

à partir de **1 221 €**

LIEU

Tokyo, la capitale du Japon, est non seulement la ville la plus peuplée au monde, mais également une métropole qui regorge de possibilités de découvertes gastronomiques, culturelles et historiques. Malgré sa taille gigantesque, les 23 arrondissements de Tokyo ont réussi à préserver un esprit villageois au sein de cette mégalopole. Entre traditions et high tech, culture et tendance, Tokyo propose un mélange détonnant pour un dépaysement inoubliable !

Les jeunes seront hébergés dans une auberge de jeunesse située au coeur de la ville, à proximité du métro. Ils dormiront dans des chambres de 4 à 8 lits avec sanitaires et salles de bain à proximité.

ENCADREMENT

✚ 1 adulte pour 8 participants dont 1 directeur et une équipe d'animation avec assistant sanitaire

Départ samedi	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
15/2	22/2	8 jours	1 221	1 323	1 628	1832	2 035
22/2	1/3						

à partir de **1 152€**

nouveau

Cuba : salsa et Cadillac

Cuba, ses milliers de kilomètres de plage ont une couleur nacrée, sa musique vous envoûte, son architecture hispano-coloniale vous surprend.

ACTIVITÉS

La Havane : Une ville riche en couleur où une belle promenade à bord des vieilles Cadillac américaines sera à ne pas manquer! A découvrir les marchés colorés, le bord de mer, les rues typiques avec les superbes façades des maisons de la ville.

Trinidad : Visite de Trinidad, notre coup de cœur ! Au programme : balade et découverte de la ville coloniale, visite d'une fabrique de cigares, farniente sur la plage d'Ancon et jeux d'eau, initiation à la salsa à la "casa de la musica".

Viñales : C'est un paysage de carte postale entouré de montagnes et parsemé de pins. Petite bourgade au milieu de pains de sucre rocheux de plus de 300m et d'une nature luxuriante. Ce sera notre étape nature. Ici on se déplacera à vélo.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Rencontres et immersion chez les habitants
- Peuple chaleureux et accueillant
- Destination mythique pour son histoire et sa culture
- Pays où la musique est reine

LIEU

Cuba, île-pays la plus grande des Caraïbes. Ses milliers de kilomètres de plage ont une couleur nacrée, sa musique vous envoûte, son architecture hispano-coloniale vous surprend. Hébergement en "casas particulares", chambres chez l'habitant, situées en centre-ville à La Havane et Trinidad. Chambres de 2 lits et plus, avec salle de bain. Il peut y avoir des lits doubles à partager.

ENCADREMENT

- 1 encadrant pour 8 jeunes
- Un assistant sanitaire

Périodes/Tarifs	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
du mardi 18 au mercredi 26/2	9 jours	1 152	1 248	1 536	1 728	1 920
du samedi 12 au dimanche 20/4		1 350	1 463	1 800	2 025	2 250

ZIGO VOYAGES RESPONSABLES

14/17 ANS

CUBA

Vols Paris à La Havane avec escale

+ d'infos, scannez-moi !

Encore plus d'offres dans les

catalogues de nos partenaires

Découvrez d'autres séjours et profitez d'offres exclusives avec l'UCPA, Telligo et Anglophiles Academic.

Profitez de remises spéciales négociées pour vous

et d'une subvention APAS-BTP de 5 % à 10 %
(jusqu'à 300 € à déduire ; voir www.apas.asso.fr)

jusqu'à -10%

- 5 % hors assurance et hors transport

-6%

- 6 % hors assurance et hors transport

jusqu'à -10%

- 10 % sur les séjours avec transport en train et
- 5 % sur les séjours avec transport en avion.
Hors assurance.

POUR EN PROFITER, C'EST TRÈS SIMPLE :

1. **Choisissez un séjour** dans les catalogues UCPA, Telligo ou Anglophiles Academic.
2. Munissez-vous de votre **n° d'identifiant** (CUA)
3. Appelez un conseiller vacances au **01 84 990 999** pour réserver le séjour choisi

ATTENTION !

AFIN DE POUVOIR BÉNÉFICIER DES REMISES NÉGOCIÉES ET DES SUBVENTIONS, LES DEMANDES DE RÉSERVATION DEVRONT OBLIGATOIREMENT ÊTRE ADRESSÉES À L'APAS-BTP.

Les Conditions Générales de Vente qui s'appliquent sont celles du partenaire.

Retrouvez toutes nos offres !

Tous nos séjours pour enfants et jeunes et nos offres de dernière minute.

scannez-moi !

Nos journées récréatives

scannez-moi !

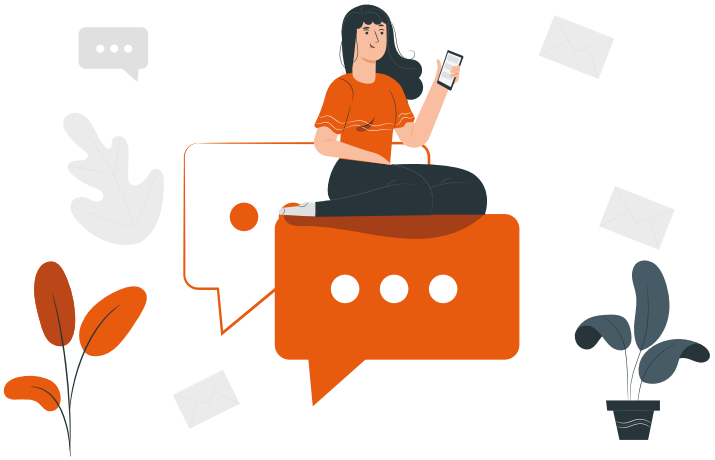

En nous suivant sur
les réseaux

- apasbtpasso
- apasbtp
- apasbtp
- apas-btp

Disponible sur App Store

DISPONIBLE SUR Google play

Dans notre catalogue
adultes et familles

De nombreux séjours

- En France et à l'étranger
- À la montagne, à la mer à la campagne,
- En location, en pension, en hôtel-club, ...

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE APAS-BTP

Mise à jour : septembre 2024

1. L'APAS-BTP

L'APAS-BTP (Association Paritaire d'Action Sociale du Bâtiment et des Travaux Publics) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 23 mai 1946 dont le siège social est situé 14-18, rue de la Vanne – CS 40064 – 92541 Montrouge Cedex.
N° SIREN 775 682 313. Code APE 9499 Z.

Garant : UNAT - 8 Rue César Franck - 75015 Paris.

Assureur : MMA IARD – 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans cedex 09.
L'association, fondée par les partenaires sociaux de la profession, est gérée par un conseil d'administration paritaire : collège des employeurs : Fédération Française du Bâtiment Grand Paris, Fédération Française du Bâtiment région Ile-de-France (78 - 91 - 95), Fédération Régionale des Travaux Publics d'Ile-de-France, C.A.P.E.B.
collège des salariés : FG FO Construction, SNCT BTP C.F.EC.G.C, Union régionale professionnelle du BTP Ile-de-France C.F.T.C, C.F.D.T Fédération construction bois, FNSCBA C.G.T.
L'APAS-BTP est titulaire d'une immatriculation tourisme ATOUT France IM075110023. L'APAS-BTP est adhérente à l'UNATIDF, créée en 1986 au sein de l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme), fondée en 1920 et reconnue d'utilité publique par décret du 2 mai 1929, 8, rue César Franck 75015 Paris.

2. BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires sont les salarié des entreprises adhérentes et leur famille.
On entend par **"leur famille"** les membres suivants :

> le conjoint marié ou pacsé, à défaut le concubin si les conditions suivantes sont remplies :
- le concubinage est notoire s'il est justifié par un domicile commun
- il n'existe aucun lien matrimonial ou de Pacs de part et d'autre
- le bénéficiaire et son concubin ont domicilié leurs déclarations de revenus auprès de l'administration fiscale à la même adresse au cours de l'exercice précédent, ou bien ils ont plusieurs enfants en commun (enfants nés de leur union ou adoptés ou enfants à naître de leur union lorsque le lien de filiation avec le bénéficiaire décédé est reconnu par l'état civil)
- le concubin ne bénéficie pas d'avantages de même nature au titre d'une autre personne que le bénéficiaire

> les enfants mineurs du bénéficiaire
> les enfants majeurs du bénéficiaire, âgés de – 26 ans, rattachés à son foyer fiscal
> les enfants du bénéficiaire décédé jusqu'à leur majorité civile
> les petits-enfants du bénéficiaire jusqu'à leur majorité civile
> les enfants mineurs du conjoint du bénéficiaire à charge du foyer fiscal
> les conjoints veufs ou veuves, non remariés ou pacsés, pendant l'année qui suit le décès quelle qu'en soit la cause
> tous les apprentis des métiers du BTP effectuant leur formation dans un CFA ou une école adhérente à l'APAS-BTP dans des conditions spécifiques liées à l'âge de l'apprenti bénéficiaire et limitées à la durée du cursus de formation au métier du BTP
> les retraités du BTP titulaires de la "Cartapas ou CUA retraités" en cours de validité (cotisation de 24,50 €/an) avec les restrictions suivantes :
- **Vacances Jeunes (pour les enfants du retraité uniquement) :** La facturation est basée sur le tarif avant subvention.

3. SUBVENTIONS APAS-BTP

L'APAS-BTP apporte une aide aux vacances à ses bénéficiaires sous la forme d'une subvention attribuée d'après le quotient familial calculé selon la formule "revenu fiscal de référence/ nombre de parts". Cette aide est modulée selon quatre tranches :
- T0 : quotient familial inférieur ou égal à 9 000 €
- T1 : quotient familial compris entre 9 001 et 18 000 €
- T2 : quotient familial compris entre 18 001 et 28 800 €
- T3 : quotient familial supérieur à 28 801 €

Séjours APAS-BTP apas-btp
T0 : subvention de **70 %** ; T1 : subvention de **55 %** ;
T2 : subvention de **45 %** ; T3 : subvention de **30 %**

Séjours programmés avec les partenaires
T0 : subvention de **40 %** ; T1 : subvention de **35 %** ;
T2 : subvention de **20 %** ; T3 : subvention de **10 %**

NB. La subvention est déjà déduite des tarifs publiés dans le catalogue.
La subvention du séjour "Conduite accompagnée" porte uniquement sur la partie séjour ; une réduction du forfait conduite est déjà déduite.

Séjours "Catalogues partenaires" à réserver obligatoirement par l'intermédiaire de l'APAS-BTP dans l'un des catalogues partenaires (UCPA, Telligo ou Anglophiles Academic).
T0 : subvention de **10 %** ; T1 : subvention de **10 %** ;
T2 : subvention de **5 %** ; T3 : subvention de **5 %** avec un minimum de 25 € et un maximum de 300 € par réservation.

Apprentis des métiers du BTP (voir bénéficiaires) âgés de moins de 18 ans : application du tarif T0 (quel que soit le quotient familial).

Vous devez fournir votre avis d'imposition pour bénéficier d'une subvention. À défaut de ce justificatif, aucune subvention ne sera accordée.

4. RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

Réductions "fratrie" *
- 15 % pour une fratrie de deux enfants inscrits sur la même période de vacances scolaires.
- 20 % pour une fratrie de trois enfants et plus, inscrits sur la même période de vacances scolaires.

Les réductions "fratrie" ne s'appliquent pas aux séjours et stages de "soutien scolaire", aux sessions d'orientation, aux partenaires, aux stages BAFA et conduite et aux journées récréatives.
Les réductions "fratries" sont cumulables et réservées aux bénéficiaires salariés actifs.

Invités
- 20 % de réduction sur le tarif public pour les invités des bénéficiaires sur les séjours des centres APAS-BTP (Gresse, Oléron) sur les séjours hiver-printemps 2025.

Pas de limite sur le nombre d'invité par enfant. **Les invités ne peuvent effectuer de réservation avant le 15 novembre 2024.**

5. COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Sur apas.asso.fr, pour les bénéficiaires ayant créé leur compte en ligne
En vous connectant à votre espace personnel, vous pouvez réaliser votre réservation en ligne.
En téléchargeant votre avis d'imposition, le tarif prenant en compte votre subvention APAS-BTP s'affichera dans les 48h (jours ouvrés). Seulement pour les séjours éligibles à la vente en ligne.

Par téléphone
Une équipe de conseillers répond à vos questions et effectue votre devis ou réservation au 01 84 990 999 (tapez 4).

Dans nos points de contact
Nous sommes présents dans toute l'Île-de-France, venez nous rencontrer. Rendez-vous sur www.apas.asso.fr à la rubrique où nous trouver de l'onglet APAS-BTP.

Par email
Remplissez et renvoyez le bulletin de réservation téléchargeable sur apas.asso.fr et transmettez le par email à resacolos@apas.asso.fr ou à votre point de contact habituel.

Par courrier
Remplissez et renvoyez le bulletin de réservation ci-après à l'adresse suivante : APAS-BTP Centrale de réservation Vacances Jeunes 14-18 rue de la Vanne – CS 40064 – 92541 Montrouge Cedex ou dans votre point de contact habituel (voir coordonnées sur apas.asso.fr).

À transmettre dans les plus brefs délais, quel que soit le mode de réservation :
- le bulletin de réservation Vacances Jeunes, avec signature obligatoire des responsables légaux.
- un acompte de 30 % du montant total de votre séjour + le montant de l'éventuelle assurance par chèque à l'ordre de l'APAS-BTP ou par carte bancaire (sauf pour la réservation en ligne où le paiement s'effectue directement).

La réservation est à payer en totalité si elle est effectuée moins de 35 jours avant la date de départ.
À noter : les Chèques-Vacances ne sont pas acceptés pour le règlement de l'acompte. Les chèques ne sont pas acceptés à moins de 15 jours du départ.
- un certificat de non-imposition ou le dernier avis d'imposition pour appliquer le tarif correspondant à votre quotient familial et déterminer le montant de la subvention APAS-BTP. Les personnes vivant maritalement doivent fournir les deux avis d'imposition.
- votre numéro d'identifiant APAS-BTP en cours de validité, à défaut la photocopie du dernier bulletin de salaire de la personne travaillant dans une entreprise adhérente à l'APAS-BTP. Pour les demandeurs d'emploi et les nouveaux retraités, le dernier bulletin de salaire de l'entreprise adhérente à l'APAS-BTP datant de moins d'un an.
- la photocopie du livret de famille si vos ayants droit ne sont pas renseignés sur votre compte APAS-BTP.

Les représentants légaux s'engagent à transmettre dans le mois suivant la réservation le livret du participant et la fiche sanitaire de liaison dûment complétés ainsi que tous les documents à fournir pour le séjour réservé.

6. CONFIRMATION DE SÉJOUR/FACTURE

L'APAS-BTP vous fera parvenir votre confirmation de réservation, ayant valeur de contrat.
Les informations précontractuelles comportent :
1° Les caractéristiques principales des services de voyage :
- La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;
- Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;
- La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;
- Les repas fournis ;
- Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;
- Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;
- Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;
- Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite (20 jours avant le début du voyage lorsque celui-ci dépasse 6 jours ; 7 jours avant de 2 à 6 jours ou 48 heures quand le voyage dure moins de 2 jours) pour une éventuelle annulation du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut annuler le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais d'annulation appropriés ou, le cas échéant, de frais d'annulation standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais d'annulation du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

Le contrat comporte en outre :
1° Les exigences particulières du voyageur que le professionnel a acceptées ;
2° Une mention indiquant que le professionnel est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage et qu'il est tenu d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté ;
3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;
4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;
5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour compris dans le contrat ;
6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un responsable légal ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, les informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur et la personne responsable du séjour doivent être données.
7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 ;
8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur.
Les séjours et voyages sont soumis aux présentes conditions particulières de vente.
Le fait de s'inscrire à l'un de nos voyages ou séjours implique (pour l'ensemble des offres APAS-BTP Vacances jeunes) l'acceptation complète des présentes conditions particulières de vente et des conditions générales de vente portant des extraits du code du tourisme relatifs aux forfaits touristiques (ART. R211-3 à R211-11).

à noter : le droit de rétractation du consommateur n'est pas applicable aux contrats portant sur un forfait touristique au sens de l'article L.211-2 du code du tourisme ainsi, que la prestation de services d'hébergement autre que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens : de location de voiture, de restauration ou d'activités de loisirs, qui doivent être fournis à une date ou une période déterminée.

7. COMMENT RÉGLER LE SOLDE DU SÉJOUR ?

Bon d'échange / Convocation départ/retour

7.1 Règlement du solde

Le règlement du solde de votre réservation s'effectue :
- par chèque libellé à l'ordre de l'APAS-BTP, en ayant pris soin de noter au dos votre numéro de dossier, adressé par courrier à APAS-BTP Centrale de réservation Vacances Jeunes - 14-18 rue de la Vanne - CS 40064 - 92541 Montrouge Cedex ou dans votre point de contact habituel (voir coordonnées sur apas.asso.fr)
- par carte bancaire en réglant sur www.apas.asso.fr ou en appelant le 01 84 990 999 (tapez 4).

Le solde du séjour peut être réglé en plusieurs versements selon un échéancier à définir avec l'APAS-BTP (attention : la carte bancaire utilisée doit avoir une validité postérieure d'au moins un mois après la date de départ).
Le paiement doit être effectué au plus tard **35 jours** avant le départ.
Attention, si les règlements ne sont pas effectués dans les délais demandés, nous nous réservons le droit de disposer de vos places. Vous auriez alors à supporter les frais d'annulation correspondants (voir § 19 "Annulation de séjour"), même si le solde n'est pas versé.

7.2 Bon d'échange/convocation départ-retour

Votre dossier soldé, vous recevrez, dans la quinzaine de jours avant le départ, une convocation avec toutes les informations sur les lieux et heures de départ et de retour. En cas de non-présence le jour du départ, le participant pourra être amené directement au centre de vacances par un des responsables légaux, à leurs frais exclusifs.
Au retour, le participant doit être repris par son responsable légal ou une personne autorisée, à l'heure et au lieu indiqués.
Exceptionnellement, une demande écrite de reprise anticipée sur le centre, soumise à l'accord de l'APAS-BTP, peut être sollicitée auprès du service Vacances Jeunes. Toute reprise sur le centre, anticipée ou non, est à la charge de la famille qui ne peut prétendre à aucun remboursement.
Exceptionnellement, en fin de séjour, un participant de plus de 15 ans peut rentrer seul à son domicile depuis le lieu parisien d'arrivée, sur demande écrite faite à l'APAS-BTP et validée par le service Vacances Jeunes.

8. CHÈQUES-VACANCES

Les Chèques-Vacances papier émis par l'Agence Nationale du Chèque Vacances (ANCV) sont acceptés pour les séjours en France métropolitaine, dans les Départements et Collectivités territoriales d'Outre-Mer et les pays de l'Union européenne et sont à nous adresser (talon inclus et nom et adresse du titulaire mentionnés sur chaque chèque), en recommandé ou dans l'un de nos points de contact, **uniquement** en paiement du solde du séjour.
Aucun acompte ne peut être réglé en Chèques-Vacances. Si les Chèques-Vacances ne nous parvenaient pas dans les délais mentionnés au § 7.1 (règlement du solde), l'APAS-BTP ne pourrait être tenue pour responsable de leur perte et votre séjour ou voyage serait annulé dans les conditions décrites au § 19 "Annulation de séjour". Les Chèques- Vacances doivent être au nom du bénéficiaire.

9. VACAF/BONS VACANCES

Chaque Caisse d'Allocations Familiales définit ses propres critères d'attribution. À la charge du bénéficiaire de se renseigner du référencement de l'APAS-BTP auprès de sa CAF, de la durée minimale de séjour exigée pour valider les "bons vacances", du type de séjour subventionné et des conditions d'attribution.

10. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET EXIGENCES SANITAIRES / REFUS

Chaque participant à un séjour Vacances Jeunes doit :
- satisfaire aux exigences sanitaires imposées par les services des ministères de la Santé et de la Jeunesse/Sports,
- pouvoir vivre en collectivité et participer aux activités,
- ne présenter aucune contre-indication de santé susceptible de perturber la vie du groupe,
- fournir le livret du participant et la fiche sanitaire de liaison dûment complétés, lisibles et signés par le responsable légal, comportant tous les renseignements utiles, dont les vaccinations obligatoires.

Les centres de vacances proposent des activités physiques ou sportives. Dans certains cas, des certificats médicaux, des attestations sportives, dont le test de capacité nautique sont obligatoires, leur non production peut entraîner l'annulation de l'inscription aux frais de la famille (voir conditions financières d'annulation § 19).

Condition d'âge : les séjours proposés dans le catalogue APAS-BTP Vacances Jeunes accueillent des enfants et jeunes mineurs. Ainsi, tous les adolescents doivent avoir **MOINS DE 18 ANS** pendant tout le séjour, y compris le jour de retour, exception faite de la formation BAFA ouverte aux jeunes de 17 à 21 ans.
Concernant le stage BAFA, il est à noter qu'une fois le cursus de formation débuté, les stagiaires n'auront plus la possibilité de s'inscrire sur un autre séjour de l'offre vacances jeunes, même s'ils sont encore mineurs.
Après étude du dossier, des dérogations peuvent être acceptées pour des séjours hors formations. L'inscription d'un participant pourra être refusée ou annulée pour les motifs suivants :
- participant ayant un traitement médical ou un régime alimentaire particulier incompatible avec la vie en collectivité,
- participant dont le responsable légal, pour des raisons personnelles, philosophiques ou religieuses, n'accepte pas de signer le "livret sanitaire" et refuse ainsi l'autorisation donnée à l'APAS-BTP de prendre toute mesure médicale et/ou chirurgicale (interventions, transfusions sanguines ...) pour préserver la santé du participant,
- participant atteint d'une maladie contagieuse ou d'une maladie parasitaire décelable,
- participant ne respectant pas les règles des protocoles sanitaires des pouvoirs publics et/ou de l'organisateur du séjour.
- participant PMR pour lequel un dossier n'a pas été constitué au préalable. Cependant les participants en situation de handicap dont le handicap est compatible avec le fonctionnement du séjour peuvent être accueillis après accord préalable du service Vacances Jeunes APAS-BTP,
- participant pour lequel, malgré les rappels, les documents, certificats médicaux, attestations sportives n'auraient pas été envoyés à temps,
- participant ayant posé des problèmes de comportement incompatibles avec la vie en collectivité,
- participant dont le responsable légal n'a pas soldé le séjour avant le départ.

11. COMPORTEMENT DES PARTICIPANTS/RENVOI ÉVENTUEL

Comme indiqué dans la Charte d'engagement, consultable sur www.apas.asso.fr, tout participant dont le comportement serait incompatible avec la vie collective serait renvoyé à son domicile.
Exemples de comportements incompatibles avec la vie collective : commettre des délits réprimés par la loi, usage de stupéfiants, vol, attentat à la pudeur, violence physique, racket, harcèlement moral, harcèlement via les réseaux sociaux, etc.
La conduite d'un participant peut aussi poser problème sans pour autant justifier le renvoi. Le responsable légal sera prévenu et les mesures disciplinaires adaptées seront mises en place.
Exemples de conduite problématique : injures, violence verbale, nervosité extrême, désobéissance, refus de s'intégrer à la vie du groupe, etc.
En cas de renvoi, les frais de retour au domicile, y compris ceux de l'accompagnateur, sont à la charge du responsable légal.
Aucun remboursement de séjour, y compris partiel, ne sera effectué.

12. FRAIS MÉDICAUX

Les frais consécutifs à une consultation médicale (avec ou sans prescription de médicaments), à un accident, à une hospitalisation sont avancés par l'organisateur du séjour. Le remboursement de cette avance sera demandé aux responsables légaux de l'enfant après le retour. Une fois le remboursement perçu, l'APAS-BTP ou le partenaire organisateur fournira les feuilles de soins de la Sécurité sociale ainsi que les factures correspondantes aux divers soins afin que le responsable légal puisse se faire rembourser. Aucune dérogation à la règle ne sera admise. Les responsables légaux acceptent par avance qu'en cas d'urgence, les dispositions appropriées (hospitalisation, intervention chirurgicale, etc.) puissent être prises par l'organisateur.

13. DROIT À L'IMAGE

L'inscription à un séjour contient une demande d'autorisation de cession de droit à l'image par les participants, ou leur responsable légal dans le cas de mineurs. L'autorisation de cession impliquera l'acceptation de l'utilisation par l'APAS-BTP et ses partenaires organisateurs, à titre gratuit, de photographies et vidéos prises au cours du séjour sur les supports de communication. Vous pouvez obtenir le retrait de ces images dans les cas prévus par la loi (atteinte à la vie privée, diffusion non conforme à la cession, etc.).
L'APAS-BTP et ses partenaires organisateurs ne peuvent être tenus responsables des photos ou vidéos prises par les participants eux-mêmes avec leur propre matériel appareil photo, téléphone portable, ou tout autre appareil permettant la prise et la diffusion d'images.

14. PRESTATIONS

14.1 Informations

Les descriptions concernant les séjours labellisés apas-btp sont rédigées de bonne foi par les services chargés de la "production vacances" en fonction des informations connues au moment de la rédaction des textes.
Les descriptions des séjours partenaires sont fournies de bonne foi, selon les indications de nos prestataires et avec leur accord. L'APAS-BTP décline toute responsabilité dans le cas où les descriptions fournies seraient erronées.
Les photos illustrant la présente brochure ne sont pas contractuelles et n'engagent pas la responsabilité de l'APAS-BTP.

14.2 Activités

Les activités annoncées dans la description des séjours sont données à titre indicatif. Elles ne sont pas exhaustives. D'autres activités peuvent être mises en place. L'APAS-BTP peut être amenée à remplacer ou à supprimer des activités, pour des raisons non prévisibles et non surmontables au moment de l'élaboration du contenu des séjours, ou en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables. Dans ce cas, l'APAS-BTP mettra tout en oeuvre pour organiser des activités de remplacement adaptées à l'âge des participants concernés. Ce changement de contenu du séjour ne peut donner lieu à aucun versement d'indemnité compensatrice, et à aucun remboursement.
Les conditions météorologiques peuvent contraindre à modifier le déroulement du séjour.

14.3 Moyen de transport

Sauf mention contraire, le transport est inclus, au départ de Paris. Celui-ci est également subventionné. Le mode de transport et le trajet mentionnés pour accéder au centre de vacances sont donnés à titre indicatif.
Un changement de moyen de transport et d'horaire de départ et d'arrivée peut intervenir en cas de raisons non prévisibles et non surmontables, en cas de force majeure, en application de consignes de sécurité ou pour des raisons d'organisation.
Tout changement ne donnera lieu à aucune facturation complémentaire, ni à aucun remboursement.

14.4 Effectifs

Lorsque des effectifs sont indiqués, ceux-ci sont donnés à titre indicatif.

15. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

15.1 Séjours et circuits à l'étranger

Chaque voyage ou séjour à l'étranger nécessite que les participants se reportent aux indications mentionnées sur le programme détaillé décrit dans le catalogue et dans le carnet de voyage/convocation qui est remis.
Ces indications sont applicables aux ressortissants français. Elles sont données à titre indicatif.
Les responsables légaux d'enfants, non titulaires de la nationalité
française doivent se renseigner auprès de leur consulat en précisant le ou les pays où ces derniers vont séjourner et le cas échéant le pays d'escale.
De plus, les formalités consulaires et sanitaires en vigueur au moment de l'inscription sont susceptibles de modifications sans préavis par les autorités du pays concerné. Ces modifications sont susceptibles d'engendrer des frais complémentaires qui, sauf mention contraire, seraient à la charge du bénéficiaire.
Chaque participant doit vérifier qu'il est bien en possession de l'ensemble des documents obligatoires au moment du départ.
L'inobservation de la réglementation locale expose le participant au risque de ne pas pouvoir franchir la frontière. La responsabilité de l'APAS-BTP ne pourrait alors être engagée de ce fait et aucun remboursement du séjour ou voyage concerné ne pourra être obtenu.
Attention : pour être valable, une carte nationale d'identité doit avoir été délivrée il y a moins de 10 ans et un passeport moins de 5 ans au moment de la réalisation du voyage ou séjour **(www.apas.asso.fr).**
Pour toute information : **www.diplomatie.gouv.fr** espace "conseil aux voyageurs".
Convocation de départ : Voir § 7.2

15.2 Séjours en France

Des formalités sanitaires sont également susceptibles de modifications pour des séjours en France, selon la situation.

16. MODIFICATION/SUPPRESSION / REPORT

Des modifications mineures pourront être apportées avant le début du séjour ou du voyage, aux caractéristiques principales, prix, modalités de paiement, nombre de personnes et résolution du contrat. L'APAS-BTP vous en informera, et vous devrez prendre position. Dans le cas où l'APAS-BTP, en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables (en particulier en cas d'évènement non prévisible et non surmontable, circonstances exceptionnelles et inévitables, raison tenant à la sécurité des voyageurs, insuffisance du nombre de participants pour certains types de séjours, ne pourrait donner suite à sa proposition de séjour ou voyage, elle mettrait tout en oeuvre pour proposer un report sur un autre centre ou destination et vous en informerait au moins 21 jours avant la date prévue de départ. Ce délai est de 7 jours pour les prestations à la journée. Dans l'hypothèse où vous refuseriez la proposition de l'APAS-BTP, la totalité des sommes versées vous serait remboursée et les dispositions prévues aux articles R 211-9 et R 211-10 du Code du tourisme s'appliqueraient.
L'acceptation d'un changement implique le renoncement à toute réclamation, les sommes versées étant reportées sur le nouveau séjour ou voyage retenu.

17. TARIFS

Les tarifs publiés sont établis suivant les conditions économiques en vigueur au moment de l'élaboration de la présente brochure. Toute modification de ces conditions économiques est donc de nature à entraîner une modification des prix.
L'APAS-BTP peut réviser les prix, tant à la hausse qu'à la baisse, en cas :
- d'évolution du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie,
- ou de variation des redevances et taxes afférentes aux prestations offertes telles que taxes d'atterrissage, d'embarquement ou de débarquement dans les ports et aéroports,
- ou de variation du cours des devises et des taux de change,
- ou de toute augmentation imprévisible des prestations
- ou, pour les pays de l'Union européenne appartenant à la zone euro, en cas de changement de régime de TVA.

Les participants en seraient informés au minimum 20 jours avant la date de départ.
Pour certains circuits ou séjours, les prix sont donnés avec une mention (base) du nombre minimum de participants pour lequel ce prix est valable. Dans l'éventualité où ce nombre minimum ne serait pas atteint, l'APAS-BTP se garde le droit d'exiger un supplément ou d'annuler le voyage, les participants en seront informés au minimum 21 jours avant la date de départ.
Les prix sont calculés de façon forfaitaire et basés sur un certain nombre de nuits. Si, en raison des horaires imposés par les transporteurs, la première et/ou la dernière nuits se trouvaient écourtées voire annulées, aucune révision du prix ne pourrait avoir lieu.
Les frais de délivrance des passeports, des certificats de vaccination, de visa et les dépenses personnelles, ne sont pas inclus dans nos forfaits (sauf mention).
Les tarifs mentionnés dans la brochure sont normalement fixés pour l'ensemble de la saison. Néanmoins, avant toute inscription, veuillez consulter l'erratum et les tarifs en vigueur au jour de l'envoi de l'inscription sur www.apas.asso.fr.

18. MODIFICATION de séjour ou annulation partielle à l'initiative de l'intéressé

Vous pourrez modifier ou annuler partiellement votre inscription uniquement par écrit auprès de APAS-BTP, Centrale de réservation - 14-18 rue de la Vanne – CS 40064 – 92541 Montrouge Cedex ou à l'adresse email resacolos@apas.asso.fr.
La date de prise en compte correspond à la date de réception du courrier ou mail par notre service (jours ouvrés et heures d'ouverture de la réservation vacances).
Aucune modification ne pourra être prise en compte si elle intervient moins de 45 jours avant la date de départ.
Toute modification de l'inscription d'origine demandée plus de 45 jours avant le départ, dans la mesure où elle s'avère possible, entraîne la facturation de 25 € de frais supplémentaires par dossier. Cette disposition vaut quelle que soit la modification concernée. Dans le cas où la modification ne peut être accordée :
- soit vous maintenez le séjour prévu initialement
- soit vous annulez ce séjour, selon les clauses d'annulations prévues au paragraphe suivant.

Toute modification de séjour sera considérée comme une annulation et entraînera les mêmes frais.
Dans tous les cas, tout séjour en cours interrompu ou toute prestation non utilisée du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit, ne peut donner lieu à remboursement.

19. ANNULATION de séjour à l'initiative de l'intéressé, ou non présentation le jour du départ

Vous devez signifier votre annulation uniquement par écrit à APAS-BTP, Centrale de réservation - 14-18 rue de la Vanne – CS 40064 – 92541 Montrouge Cedex ou à l'adresse email resacolos@apas.asso.fr. La date de prise en compte correspond à la date de réception du courrier ou mail (jours ouvrés et heures d'ouverture de la réservation vacances) par notre service.
Vous devrez régler intégralement les frais d'annulation suivant le barème ci-dessous même si votre séjour n'est pas soldé (fournir un RIB si un remboursement doit être effectué après compensation).

Avant la date de début du séjour	Frais d'annulation : % tarif avant subvention
A 60 jours ou plus	5 %
Entre 59 jours à 45 jours	10 %
Entre 44 jours à 30 jours	25 %
Entre 29 jours à 11 jours	50 %
A 10 jours et moins	100 %

L'assurance annulation de séjour est conseillée et vous pouvez souscrire celle proposée par l'APAS-BTP pour les séjours en France ou à l'étranger.
Dans l'éventualité où l'APAS-BTP aurait eu à engager pour votre réservation des sommes supérieures à celles qui vous auraient été réclamées, elle en exigerait l'intégralité du règlement.
Le prix du voyage ne peut en aucun cas être remboursé lorsque le participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés dans le carnet de voyage ou encore en cas de non-présentation des documents obligatoires (passeports, visas, certificats de vaccinations ...) et qu'il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ à la date indiquée, sauf cas de force majeure.
Outre les frais d'annulation, les frais de visa, les taxes d'aéroport, le montant de l'assurance, les frais de dossier et d'adhésion sont retenus en cas d'annulation. Les frais d'annulation sont calculés sur le tarif de base du séjour hors "subvention APAS-BTP".

20. ASSURANCES

20.1 Assurance "responsabilité civile" de l'APAS-BTP

L'APAS-BTP a souscrit une assurance garantissant sa "responsabilité civile professionnelle", conformément à la loi n° 92 645 du 13/7/92.

20.2 Assurance "assistance-rapatriement"

L'APAS-BTP a souscrit une assurance "assistance-rapatriement" pour les séjours dont elle est l'organisateur auprès d' XPLORASSUR/ASSURINCO – Service Indemnisation. 122 Bis Quai de Tounis BP90932, 31009 Toulouse.
Nos partenaires ont également souscrit une assurance "assistance-rapatriement".

20.3 Assurance voyage multirisque (annulation - bagages - départ manqué- frais interruption de séjour)

(en option, à souscrire impérativement au moment de la réservation au séjour ou voyage).
L'APAS-BTP a souscrit un contrat optionnel auprès d'XPLORASSUR/ASSURINCO
122 bis quai de Tournis – 31000 TOULOUSE.
Résumé non contractuel des garanties (conditions remises sur demande et consultables sur www.apas.asso.fr).
- **Annulation :** remboursement des frais d'annulation pour motifs médicaux (décès, accident corporel grave, maladie grave de l'assuré ou de l'un des membres de sa famille), administratifs ou professionnels (convocation jury d'assises, licenciement économique, obtention d'un emploi ou stage rémunéré, mutation professionnelle, suppression ou modification des dates de congés) et vol des papiers. Pas de franchise.
- **Interruption :** remboursement au prorata temporis des prestations terrestres non consommées en cas d'interruption pour l'un des motifs énumérés au contrat. Pas de franchise.
- **Bagages :** capital de 1 500 € en cas de vol ou destruction partielle/ totale : franchise de 50 €/pers. Indemnité de 150 €/pers. en cas de retard de livraison de + de 24 h (hors vol retour).

NB. Les frais de dossier, la prime d'assurance, les frais de visa ne sont pas pris en compte dans l'indemnisation.

Montant de la prime : 1,5 % du montant total du séjour ou voyage (subvention APAS-BTP non déduite et hors frais de dossier et hausses non connues à la réservation).

Le montant total de la prime est à régler au moment de la réservation.

20.4 Assurance Voyage Multirisque avec Extension épidémie ou pandémie

(en option, à souscrire impérativement au moment de la réservation au séjour ou voyage).
L'APAS-BTP a souscrit un contrat optionnel Assurance Voyage Multirisque n° 7218 auprès d'XPLORASSUR/ASSURINCO 122 bis, quai de Tounis – 31000 Toulouse. Résumé non contractuel des garanties (conditions remises sur demande et consultables sur www.apas.asso.fr).

20.4.1 Annulation : pour motif médical y compris en cas de maladie liée à une épidemie ou pandémie ; pour refus d'embarquement suite à une prise de température ; pour causes dénommées.

20.4.2 Départ manqué

20.4.3 Bagages

20.4.4 Frais d'interruption de séjours

20.4.5 Responsabilité Civile Vie Privée

Montant de la prime : 1,92 % du montant total du séjour ou voyage (subvention APAS-BTP non déduite et hors frais de dossier et hausses non connues à la réservation).
Le montant total de la prime est à régler au moment de la réservation.
En cas d'annulation, aviser immédiatement l'APAS-BTP de l'annulation de votre séjour ou voyage par écrit à l'adresse APAS-BTP, Centrale de réservation - 14-18 rue de la Vanne – CS 40064 – 92541 Montrouge Cedex ou à l'adresse email resacolos@apas.asso.fr et sur la plateforme https://sinistre.assurinco.com/

- **Pour les autres motifs,** vous devez déclarer le sinistre auprès d'XPLORASSUR/ASSURINCO, dans les 5 jours ouvrés suivant l'événement sur la plateforme https://sinistre.assurinco.com/ où vous accéderez également au suivi de votre dossier.

20.5 Assurance "garantie maintien du prix"

(en option, à souscrire impérativement au moment de l'inscription au séjour ou voyage, avec l'assurance voyage multirisque) L'APAS-BTP a souscrit un contrat optionnel rattaché au contrat n° 4826 et 7218 auprès d' XPLORASSUR/ASSURINCO. Résumé non contractuel des garanties (conditions remises sur demande et consultables sur www.apas.asso.fr)
En cas de révision du prix du voyage entre la date de réservation et la date de règlement du solde, est garanti (dans la limite prévue au contrat) le remboursement des coûts supplémentaires résultant d'une hausse due :
- à l'augmentation du transport lié à la hausse du carburant imposée par les transporteurs
- à la variation des taxes aéroportuaires ou portuaires
- à la variation du cours des devises.

La garantie n'est acquise que pour les facturations intervenant plus de 20 jours avant le départ.
Seuil de déclenchement : 10 €/personne, remboursement maximum de 300 €/personne.
Maximum de 2 000 €/évènement.
Montant de la prime : 5 €/personne.
En cas de révision de prix : déclaration à faire sur le site auprès d'XPLORASSUR/ASSURINCO, adresser les justificatifs par courrier à la compagnie d'assurances (1. copie du bulletin de réservation. 2. copie de la lettre recommandée ou de la facture notifiant la révision du prix. 3. facture acquittée. 4. un R.I.B).
NB. Cette assurance doit être souscrite obligatoirement avec l'assurance voyage multirisque-bagages et ne peut donc être souscrite seule.

21. RÉCLAMATION/APRÈS-VENTE

Conformément à l'article L.211-16 du code du tourisme, en cours de voyage, si vous constatez la non-conformité d'une prestation incluse dans votre contrat, nous vous invitons à nous informer ou à informer l'organisateur sur place dans les meilleurs délais.
La réclamation doit être adressée au maximum dans un délai d'un mois après la fin de séjour à l'APAS-BTP Service qualité 14-18 rue de la Vanne – CS 40064 – 92541 Montrouge Cedex ou par email : servicequalite@apas.asso.fr.
À défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours à compter de la date de réception de la réclamation par l'APAS-BTP ou l'organisateur, le voyageur pourra saisir le Médiateur du tourisme et du voyage dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site www.mtv.travel.
Le cas échéant, le voyageur peut également saisir la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n°524/2013 du Parlement européen et du Conseil (https://webgate.ec.europa.eu/odr)

22. TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le suivi des ventes donne lieu à un traitement de données à caractère personnel des Bénéficiaires ayant rempli le bulletin de réservation Vacances Jeunes. Les données personnelles recueillies par l'APAS-BTP sont destinées à un traitement interne. L'APAS-BTP est autorisée par les Bénéficiaires à les conserver et à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer à des sociétés tierces partenaires ou des sous-traitants (pouvant s'opérer en dehors de l'Union Européenne) exclusivement pour les besoins de gestion du contrat. Ces données sont utilisées aux fins de suivi des réservations, de la facturation, du recouvrement, de la mise en oeuvre de la garantie et de l'information des bénéficiaires sur les prestations APAS-BTP. L'APAS-BTP s'engage à traiter ces données personnelles dans le respect de la Réglementation applicable en matière de Données personnelles et en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données personnelles et de la libre circulation des données, ainsi que la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ("Réglementation sur les Données Personnelles"). Les personnes concernées bénéficient ainsi d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données les concernant. Elles bénéficient également d'un droit à la portabilité des données et un droit à la limitation du traitement.
Pour exercer ces droits et en savoir plus sur la manière dont l'APAS-BTP traite les données personnelles, les personnes concernées peuvent contacter l'APAS-BTP à l'adresse suivante : Service Adhésions - 14-18 rue de la Vanne – CS 40064 – 92541 Montrouge Cedex ou par email à par email à contactdonneespersonnelles@apas.asso.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions ont pour objet d'informer le bénéficiaire sur les conditions dans lesquelles il pourra effectuer la réservation des vacances auprès de l'APAS-BTP ou en partenariat en France, et à l'étranger grâce à des accords passés avec des prestataires renommés. Les conditions générales de vente sont soumises au Code de Tourisme tel que modifié par le décret n° 2017-1871 du 29 décembre 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1717 du 20 décembre 2017 portant transposition de la directive (UE) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées. Seul l'APAS-BTP, titulaire du numéro d'immatriculation IMO75110023 délivré par ATOUT France, est habilité à vendre les prestations proposées dans la présente brochure. Nos conditions de vente sont portées à la connaissance de l'agent avant la signature du contrat de voyage et constituent une partie de l'information préalable visée à l'article R.211-4 du Code du Tourisme. Cette information peut être modifiée quant au prix, aux conditions d'annulation, aux conditions de trasport et au déroulement du séjour et de l'hébergement et le bénéficiaire en sera informé avant la validation de son inscription.

Les conditions de vente sont soumises aux articles R211-3 à R-211-11 du code du tourisme relatif à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours, modifié par le décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017, en vigueur au 1er juillet 2018.
Conformément aux dispositions de l'article L211-7 du code du tourisme, les dispositions des articles publiés ci-dessous s'appliquent aux prestations mentionnées aux 1° et 2° du I de l'article L. 211-1 et à l'article L. 211-4.
Toutefois, elles ne s'appliquent aux opérations suivantes que lorsque celles-ci entrent dans le cadre d'un forfait touristique tel que défini au II de l'article L. 211-2 :
1° La réservation et la vente de titres de transport aérien ou d'autres titres de transport sur ligne régulière ;
2° La location de meublés saisonniers, qui demeurent régis par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 précitée et par les textes pris pour son application.
II.- Elles ne s'appliquent pas aux services de voyage et forfaits touristiques vendus dans le cadre d'une convention générale conclue pour le voyage d'affaires.

SECTION 2 : CONTRAT DE VENTE DE VOYAGES ET DE SÉJOURS.

Article R211-3

Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section

Article R211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1125 à 1127-6, 1176 et 1177 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2

Article R211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :
1° Les caractéristiques principales des services de voyage :
a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;
b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;
c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;
d) Les repas fournis ;
e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;
f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;
g) Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;
h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;
2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;
3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;
4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;
5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;
6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;
7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L. 211-14 ;
8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.
En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent.
Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances.
Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R211-5

Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Article R211-6

Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R.211-4, les informations suivantes :
1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;
2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;
3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;
4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;
5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;
6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un responsable légal ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;
7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;
8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.
En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait.
Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur.
Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R211-7

Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.
Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.
En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R211-9

Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :
1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;
2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;
3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;
4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.
Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R211-10

L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L.211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.
Dans le cas prévu au III de l'article L.211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R211-11

L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L.211-17-1 consiste notamment :
1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;
2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.
L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Réserver un séjour APAS-BTP

COMMENT RÉSERVER

1. Sur apas.asso.fr

Connectez vous à votre espace personnel, et vous pourrez réaliser votre réservation en ligne (pour les séjours éligibles).
Si votre compte n'est pas à jour, renseignez vos ayants droit, téléchargez votre livret de famille ainsi que votre dernier avis d'imposition. Le tarif prenant en compte votre réduction APAS-BTP s'affichera sous 48h.
Consultez ensuite toutes nos offres et choisissez le séjour parfait pour votre enfant.

2. Par téléphone

Une équipe de conseillers répond à vos questions et effectue votre réservation au **01 84 990 999** (tapez 4) du lundi au vendredi 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

3. Dans nos points de contact

Nous sommes présents dans toute l'Île-de-France, venez nous rencontrer : Paris 12e, Le Chesnay (78), Juvisy-sur-Orge (91), Bobigny (93), Maisons-Alfort (94) et Cergy (95).

4. Par email

Remplissez le bulletin de réservation téléchargeable sur apas.asso.fr et transmettez-le par email à **resacolos@apas.asso.fr** ou à votre point de contact habituel (voir coordonnées sur www.apas.asso.fr, rubrique Où nous trouver).

5. Par courrier

Remplissez et envoyez le bulletin de réservation ci-après à l'adresse suivante :

APAS-BTP
Centrale de réservation Vacances Jeunes
14-18 rue de la Vanne
CS 40064
92541 Montrouge Cedex
ou dans l'un de nos points de contact

QUELS DOCUMENTS JOINDRE ?

1. Le bulletin de réservation (que vous trouverez dans ce catalogue ou téléchargeable en ligne), signé et daté avec, votre identifiant APAS-BTP, ou la photocopie de votre dernier bulletin de salaire.
2. Votre dernier avis d'imposition. Pour les concubins, joindre les 2 avis. À défaut, aucune subvention ne sera accordé.
3. La photocopie de votre livret de famille, si vos enfants ne sont pas encore renseignés dans votre compte en ligne.
4. L'acompte de 30 % (règlement de la totalité du séjour si votre réservation est effectuée moins de 35 jours avant le départ) et la totalité de la prime d'assurance. L'acompte est encaissé lors de la réservation. Vous avez la possibilité d'échelonner le règlement du solde, par prélèvements mensuels sans frais (CB valide 1 mois après le départ minimum). La réservation doit être soldée en totalité 35 jours avant le départ.

IMPORTANT !

Les informations figurant sur le bulletin de réservation doivent correspondre à la pièce d'identité du participant à la colonie. Une erreur dans l'orthographe d'un nom peut suffire à bloquer le départ de votre enfant et occasionner des frais supplémentaires.
Les numéros de téléphone portable et adresses email sont obligatoires afin que nous puissions vous joindre et vous envoyer les documents de votre réservation.

COMMENT RÉGLER ?

Par carte bancaire sur apas.asso.fr

Par téléphone au 01 84 990 999 (tapez 4)

Par chèque

Il doit être au nom du titulaire de l'identifiant APAS-BTP ou de l'ayant droit. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'APAS-BTP.

Par Chèques-Vacances

Pour les séjours en France métropolitaine, dans les Départements et Collectivités d'Outre-Mer et les pays de l'Union européenne, les Chèques-Vacances papier sont acceptés pour le règlement du solde (mais pas de l'acompte) s'ils sont libellés au nom et adresse du bénéficiaire APAS-BTP.
En cas de perte, l'APAS-BTP se dégage de toute responsabilité. Nous vous conseillons de nous les adresser en courrier recommandé A/R ou de les déposer dans l'un de nos points de contact.

Labellisation VACAF

Certains de nos séjours sont éligibles à l'aide de la CAF.
Fournissez-nous votre numéro d'allocataire et le bon Vacaf transmis par l'organisme.

COMMENT S'ASSURER ?

Les assurances suivantes sont proposées en option et peuvent se cumuler :

1. **Assurance Voyage Multirisque :** remboursement des frais d'annulation, d'interruption, de garantie vol ou destruction de bagages... selon les conditions générales et particulières de vente pages 49 à 52 et sur www.apas.asso.fr/vacances/assurances.
Montant de la prime 1,50 % du montant total du séjour, hors subvention.

2. **Assurance Voyage Multirisque avec Extension épidémie ou pandémie :** en plus des garanties de l'assurance voyage multirisque, remboursement des frais d'annulation et d'interruption pour motif médical y compris en cas de maladie liée à une épidemie ou pandémie ; selon conditions générales et particulières de vente pages 49 à 52 et sur www.apas.asso.fr/vacances/assurances.
Montant de la prime 1,92 % du montant total du séjour, hors subvention.

3. **Garantie maintien des prix :** remboursement des coûts supplémentaires résultants de hausses (carburant, taxes, devises).
Selon conditions générales et particulières de vente pages 49 à 52 et sur www.apas.asso.fr/vacances/assurances.
Montant de la prime : 5€/personne.

IMPORTANT !

Toutes les assurances doivent impérativement être souscrites au moment de la réservation de la colonie vacances jeunes.
En cas d'annulation, vous devez immédiatement en aviser l'APAS-BTP par écrit à l'adresse :
APAS-BTP Centrale de réservation Vacances Jeunes – 14-18 rue de la Vanne – CS 40064 – 92541 Montrouge Cedex ou par e-mail à resacolos@apas.asso.fr et sur la plateforme https://sinistre.assurinco.com/

BULLETIN DE RÉSERVATION

N° de dossier

.....

cadre réservé à l'APAS-BTP

à retourner à **APAS-BTP - Centrale de réservation jeunes**
14-18 rue de la Vanne CS 40064 - 92541 Montrouge Cedex ou dans l'un des points de contact APAS-BTP, accompagné des documents nécessaires et téléchargeables sur le **www.apas.asso.fr**
ATTENTION, seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Mes coordonnées

N° identifiant APAS-BTP
(si non joindre photocopie de mon dernier bulletin de salaire)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Agissant en qualité de ☐ Représentant(e) légal(e) 1 ☐ Représentant(e) légal(e) 2 ☐ Tuteur(trice)
☐ Grands-parents ☐ Apprenti(e ☐ Expatrié(e)

Tél. domicile :

Tél. mobile 1*: Tél. mobile 2 :

* N° à renseigner pour vous joindre durant le séjour et pour vous adresser un SMS d'arrivée. Champs obligatoires.

Acceptez-vous de recevoir des infos par mail : ☐ OUI ☐ NON

Email obligatoire : .....

Nom de l'entreprise ..... CP/Ville .....

Responsable légal(e) de(s) l'enfant(s) (si différent du bénéficiaire)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Agissant en qualité de ☐ Représentant(e) légal(e) 1 ☐ Représentant(e) légal(e) 2 ☐ Tuteur(trice)

Tél domicile : Tél. mobile obligatoire :

Tél. pro. :

Email obligatoire : .....

Documents à joindre obligatoirement à votre réservation

(tout bulletin non signé vous sera retourné)

1. Bulletin signé et daté avec votre n° d'identifiant APAS-BTP ou la photocopie de votre dernier bulletin de salaire si votre compte APAS-BTP n'est pas à jour. Pour les retraités, votre n° d'identifiant APAS-BTP.
2. Votre dernier avis d'imposition – Pour les concubins, joindre les 2 avis.
3. La photocopie du livret de famille si votre (vos) enfant(s) ne sont pas renseignés comme ayants droit sur votre compte en ligne.
4. Acompte : 30 % du montant total du séjour + la totalité du montant de l'assurance ou la totalité du séjour si votre réservation est effectuée moins de 35 jours avant la date de départ.
5. Livret du participant **avec la photo** + fiche sanitaire de liaison (1 document par enfant) + **la copie du dernier rappel DT polio** (obligatoire). Ces documents se trouvent à la fin de ce catalogue ou téléchargeables sur www.apas.asso.fr/telecharger-documents

❑ J'ai pris connaissance du traitement de données à caractère personnel. L'APAS-BTP s'engage à traiter ces données personnelles dans le respect de la réglementation applicable en matière de données personnelles (voir Conditions Particulières de Vente - § 22).

Règlement

❑ **Chèque bancaire** libellé à l'ordre de l'APAS-BTP

❑ **Carte bancaire***
J'autorise l'APAS-BTP à débiter ma carte bancaire pour :

1 ❑ l'acompte d'un montant de ..... €
représentant 30 % du séjour + le montant total de l'assurance

2 ❑ les prélèvements mensuels (+ le montant de l'assurance, dernier prélèvement 35 jours avant le départ)

3 ❑ le solde du (des) séjour(s) (35 jours avant le départ)

Nom/Prénom du titulaire de la carte : .....

❑ **Je souhaite être contacté par téléphone pour effectuer le règlement par CB.**
N° de tél. .....

Assurances facultatives et à souscrire obligatoirement à la réservation (voir conditions page précédente). Je souscris à :

❑ aucune assurance
❑ assurance voyage multirisque (1,5 % du montant du séjour hors subvention)
❑ assurance voyage multirisque (1,5 % du montant du séjour hors subvention) + garantie maintien du prix 5€/pers. (uniquement pour les séjours avec vol)
❑ assurance voyage multirisque avec extension épidémie (1,92 % du montant du séjour hors subvention)
❑ assurance voyage multirisque avec extension épidémie (1,92 % du montant du séjour hors subvention) + garantie maintien du prix 5€/pers. (uniquement pour les séjours avec vol)
❑ je souscris à l'assurance annulation "Catalogues partenaires" (assurance du voyagiste)

*Pour les autorisations 1, 2 et 3, la carte bancaire doit être valide 1 mois après la date de départ. **Les cartes AMERICAN EXPRESS ne sont pas acceptées.**

Nom	Prénom	Date Naisssance	Sexe	Nationalité	Séjour choisi	Option/Formule	Code*	du
		/ /						du___/___ au ___/___/24
		/ /						du___/___ au ___/___/24
		/ /						du___/___ au ___/___/24
		/ /						du___/___ au ___/___/24

uniquement pour les séjours pour lesquels les codes sont indiqués sur le tableau "dates et tarifs".

Engagement valable jusqu'à la fin du séjour

Je, soussigné(e), Nom : ..... Prénom ..... Représentant(e) légal(e) 1
Je, soussigné(e), Nom : ..... Prénom :..... Représentant(e) légal(e) 2

Certifie (nt) sur l'honneur : avoir l'autorité légale nécessaire pour inscrire le (ou les) enfant (s), l'exactitude des informations transmises à l'APAS-BTP. Toute fausse déclaration est passible de poursuites. **Dans le cas d'un règlement par CB, j'autorise l'APAS-BTP à prélever toute somme concernant le règlement partiel ou total du séjour.** Je déclare avoir pris connaissance du descriptif du séjour et accepte les conditions générales et particulières de vente. Date et signatures

OBLIGATOIRES

Lu et approuvé

Représentant(e) légal(e) 1 Représentant(e) légal(e) 2

Garant :
UNAT
8 Rue César Franck, 75015 Paris

Assureur :
MMA IARD
14 bld Marie et Alexandre Oyon
72030 Le Mans Cedex 09

Immatriculation
Tourisme Atout France
IMO 75 11 0023

apas-btp

LIVRET DU PARTICIPANT

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour les séjours équitation - niveau : .....

Pour les séjours linguistiques : classe....., année d'étude :..... niveau : ☐ faible ☐ moyen ☐ bon

Pour les séjours sports d'hiver : ☐ ski ☐ surf ☐ débutant ☐ moyen ☐ confirmé

Séjours déjà effectués avec l'APAS-BTP : .....

POUR TOUS LES SÉJOURS : se référer à la page catalogue pour connaître toutes les formalités liées au séjour réservé (test de capacité nautique, autorisation à la pratique de la plongée...).

POUR LES SÉJOURS À L'ÉTRANGER ET DANS LES DOM : le participant devra être en possession à minima d'une Carte Nationale d'Identité ou d'un passeport en cours de validité, de la carte européenne d'assurance maladie (pour les séjours en Union Européenne) et d'une autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*1). Se référer à la page catalogue pour connaître toutes les formalités liées au séjour réservé. Pour les participants non titulaires de la nationalité française, se renseigner auprès de leur consulat.

AUTORISATION PARENTALE D'UTILISATION DE L'IMAGE D'UN ENFANT MINEUR

INFORMATION OBLIGATOIRE POUR TOUTE INSCRIPTION

CONSENTEMENT ET AUTORISATION NÉCESSAIRES DANS LE CADRE DES SÉJOURS DE VACANCES ET AUTRES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR L'APAS-BTP AUX ENFANTS ET JEUNES DE 4 À 17 ANS.

Je soussigné(e) .....

atteste être détenteur de l'autorité parentale de mon enfant .....

et autorise l'APAS-BTP et ses partenaires organisateurs, à utiliser les images réalisées par l'APAS-BTP et ses partenaires organisateurs.
Pour nous permettre de vous informer pendant le séjour de votre enfant et de communiquer en ligne sur les réseaux sociaux de l'APAS-BTP, l'APAS-BTP et ses partenaires organisateurs, peuvent être amenés à utiliser une captation d'image de votre enfant pendant son séjour. Vous avez un droit d'accès, effacement, modification à ces images que vous pouvez exercer à l'adresse : contactdonneespersonnelles@apas.asso.fr.
La présente autorisation comprend la reproduction, la publication et la diffusion des images (sous leur forme initiale ou après adaptation pour des raisons techniques) sur différents supports (blogs de séjours, sites internet, catalogues, réseaux sociaux, newsletters, affichages promotionnels), pour des communications commerciales et non commerciales, pour le monde entier et pour une durée de 3 ans.

À noter que sans cette autorisation, il n'y aura pas de photos de votre enfant sur le blog du séjour.

La diffusion de l'image du mineur que vous représentez sera réalisée sous l'autorité de l'APAS-BTP.
L'APAS-BTP exercera les droits de diffusion acquis par le présent document et attachés à l'image du mineur. L'APAS-BTP s'interdit expressément de céder les droits à un tiers. Elle s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'image du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou sa vie privée, ainsi qu'à toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.
La diffusion de l'image du mineur ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelle que forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations concernant le mineur que je représente et donne mon accord pour l'utilisation de son image :

☐ **OUI** ☐ **NON**

DATE : ...../...../.....

SIGNATURE : ***(précédée de la mention lu et approuvé)***

apas-btp

LIVRET DU PARTICIPANT

PHOTO OBLIGATOIRE

Livret du participant et fiche sanitaire à compléter le plus lisiblement possible.
Documents téléchargeables sur notre site rubrique APAS-BTP/télécharger documents.

CADRE RÉSERVÉ À L'APAS-BTP

Centre APAS-BTP ou nom du partenaire : .....

Nom du séjour : .....

Dates du séjour : du ...../...../..... au ...../...../.....

Numéro de dossier VJ : | | | | | | | | | | |

Suivi par l'agence : 75 ☐ 78 ☐ 91 ☐ 92 ☐ 93 ☐ 94 ☐ 95 ☐ CENTRALE DE RÉSERVATION MONTROUGE ☐

LE PARTICIPANT

Nom : .....

Prénom : ..... ☐ Fille ☐ Garçon

Date de naissance : ...../...../..... Âge le jour du départ : ..... ans

REPRÉSENTANT(E) LÉGAL(E) (ou ☐ Tuteur/trice)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. représentant(e) légal(e) 1 :

Portable : | | | | | | | | | | Domicile ou pro : | | | | | | | | | |

Tél. représentant(e) légal(e) 2 :

Portable : | | | | | | | | | | Domicile ou pro : | | | | | | | | | |

Situation du/des parents : ☐ célibataire ☐ en union libre/pacsés/mariés ☐ séparés/divorcés ☐ veuf/veuve

Numéro de Sécurité sociale : | | | | | | | | | | | | | | |

Email pour envoi d'informations : .....

OBLIGATOIRE. EN CAS DE RESPONSABLES LÉGAUX NON JOIGNABLES, PERSONNE À PRÉVENIR PENDANT LE SÉJOUR : lien de parenté .....

Nom : ..... **Téléphone :** | | | | | | | | | |

apas-btp

INFORMATION OBLIGATOIRE POUR TOUTE INSCRIPTION

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Les données collectées par ce questionnaire permettent d'organiser en toute sécurité l'inscription et la participation de votre enfant au séjour. Certaines données de santé sont collectées en exécution d'une obligation légale pour les séjours en collectivités, d'autres sont collectées sur la base de votre consentement. Elle vous sera rendue à la fin du séjour.

NOM DU PARTICIPANT : .....

PRÉNOM DU PARTICIPANT : .....

Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....

Taille : ..... Poids : ..... Pointure : .....

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Pour tous, joindre IMPÉRATIVEMENT la copie de la page DTP du carnet de santé. Pour les enfants nés après le 1 janvier 2018, joindre IMPERATIVEMENT les pages avec les vaccins obligatoires (Coqueluche, Haemophilus influenzae b, Hépatite B, Méningocoque C, Pneumocoque, Rougeole, Oreillons, Rubéole).

L'enfant a t-il deja eu les maladies suivantes ?

☐ SCARLATINE ☐ RUBÉOLE ☐ VARICELLE ☐ OTITE

☐ OREILLONS ☐ ROUGEOLE ☐ COQUELUCHE ☐ ANGINE

☐ Autres : .....

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Médecin traitant : .....

Ville : ..... Tél. |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Votre enfant est-il propre la nuit ? ☐ oui ☐ occasionnellement ☐ non

(merci de prévoir le nécessaire si besoin : alèse + couches)

Votre enfant porte-t-il des lunettes, prothèses dentaires ou auditives ? ☐ oui ☐ non

Si oui, précisez : .....

RÉGIME

Votre enfant a-t-il un regime particulier ? ☐ oui ☐ non

☐ Régime sans porc ☐ Régime sans viande ☐ Régime végétarien (sans viande/poisson)

☐ Intolérance alimentaire à : .....

☐ Allergie alimentaire à : .....

☐ Autre régime : .....

SANTÉ

Votre enfant a-t-il une allergie (autre qu'alimentaire) ? ☐ oui avec traitement ☐ oui sans traitement ☐ non

Si oui, laquelle et traitement : .....

.....

.....

.....

Votre enfant a-t-il un problème de santé ? ☐ oui ☐ non

Votre enfant a-t-il de l'asthme ? ☐ oui avec traitement ☐ oui sans traitement ☐ non

Si oui, lequel : .....

.....

.....

.....

.....

.....

Votre enfant suit-il un traitement quotidien ou occasionnel ? ☐ oui ☐ non

Si oui, lequel : .....

.....

.....

.....

.....

Au départ du séjour, si votre enfant suit un traitement, joindre la photocopie de l'ordonnance et les médicaments prescrits, marqués au nom de l'enfant et dans leurs emballages d'origine. Merci de joindre le protocole individuel s'il est mis en place. SANS ORDONNANCE, AUCUN TRAITEMENT NE POURRRA ÊTRE ADMINISTRÉ.

Votre enfant a-t-il un handicap ou un problème de comportement à prendre en compte pour son accueil ?

☐ oui ☐ non

Si oui, lequel : .....

.....

.....

.....

.....

Je soussigné(e) .....

Responsable légal(e) de l'enfant .....

ou pour le mineur de plus de 15 ans .....

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale, transfusions sanguines) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

DATE : ...../...../.....

SIGNATURE :

(précédée de la mention lu et approuvé)

V.2024.1

à partir de **30€**

6/17 ANS

Eole Loisirs

Sur la route des

grands parcs de loisirs

parisiens

L'APAS-BTP, en partenariat avec EOLE LOISIRS, organise des journées d'animations pour vos enfants.

Parc Astérix

MARDI
22 octobre 2024

Disneyland Paris

MERCREDI
26 février 2025

Forest Adventure

MARDI
22 avril 2025

Pour plus d'informations et réserver

Scannez-moi !

Contactez nos conseillers vacances au

01 84 990 999

DÉCOUVREZ TOUS LES SERVICES ET AVANTAGES QUI VOUS SONT RÉSERVÉS !

apas-btp

L'APAS-BTP est à vos côtés,
POUR VOUS ACCOMPAGNER
Vous et votre famille

TOUTES LES AIDES POUR
VIVRE MIEUX AU QUOTIDIEN

TOUTES LES BONNES IDÉES POUR VOTRE
TEMPS LIBRE

TOUS LES
SOINS ADAPTÉS AU BTP

NOS CONSEILLERS SONT À VOTRE ÉCOUTE

01 84 990 990
www.apas.asso.fr

apasbtpasso
apasbtp
apasbtp
apas-btp

DISPONIBLE SUR Google play

Disponible sur App Store

ET PROCHES DE VOUS !

- 52, avenue du Gén. Michel Bizot 75012 Paris
- 24, rue Guilloteaux Vatel 78150 Le Chesnay-Rocquencourt
- 72, rue Jean Argeliès 91260 Juvisy-sur-Orge
- 27-31, rue d'Arras 92000 Nanterre
- 29, rue de Paris 93000 Bobigny
- 31, cours de Juilliottes 94700 Maisons-Alfort
- 30, rue Francis Combe 95000 Cergy